

SOCIÉTÉ



Warriors et felquistes même combat?

Y-a-t-il analogie ou similitude entre Octobre 1970 et la crise mohawk de 1990? Dans les deux cas, on trouve le nationalisme, l'utilisation de la violence et l'appel à l'armée. Plusieurs rejettent, d'autres le font, mais de tous ceux que LE DEVOIR a conviés, vingt ans plus tard, nul n'a évité l'allusion. Un reportage de Josée Boileau.

Page B-1

Richard Roy et la misère des riches

À 36 ans, après dix ans de classes dans « l'assistantat » et le court-métrage, Richard Roy signe son premier long métrage de fiction, *Moody Beach*. Nathalie Pétrowski l'a rencontré.

Page B-1

SOMMAIRE

Éditorial

La meilleure façon d'en finir avec les Événements d'octobre 1970 serait de refuser les mythes, et de regarder froidement les effets sur l'évolution du Québec. De cesser de faire passer des soustractions pour des additions, écrit Lise Bissonnette en éditorial.

Page A-8

Rwanda: Bruxelles et Paris interviennent

Les gouvernements français et belge envoient des troupes au Rwanda pour y protéger leurs ressortissants face à une invasion de forces rebelles.

Page A-7

Les étrangers entrent au Rwanda

Les gouvernements français et belge envoient des troupes au Rwanda pour y protéger leurs ressortissants face à une invasion de forces rebelles.

Page A-7

Walesa aura un adversaire

Le premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki se décide à affronter Lech Walesa lors des premières élections présidentielles libres en Pologne.

Page A-7

Montréal, capitale du meurtre au pays

Montréal surclasse toutes les autres villes canadiennes quant au nombre et au taux d'homicides commis dans sa région métropolitaine en 1989, révèle un rapport publié par Statistique Canada.

Page A-3

Bourassa confie les dossiers chauds à Ryan

Ryan cumulera Sécurité publique et Affaires municipales

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

EN PLUS de la Sécurité publique, dont il a accepté hier de prendre charge à compter d'aujourd'hui, M. Claude Ryan cumulera les Affaires municipales et la politique linguistique (loi 101).

Selon ce que LE DEVOIR a appris hier soir, deux ministres prendront la relève de M. Ryan à l'Éducation, d'une part, à l'Enseignement supérieur et à la Science, d'autre part. Dans ce dernier cas, la titulaire sera Mme Lucienne Robillard, ministre des Affaires culturelles depuis un an. Pendant la sécurité publique, M. Sam Elkas gardera quand même les Transports. De même, M. John Ciac-

cia perdra les Affaires autochtones - probablement au profit de M. Normand Cherry, qui se faisait encore tirer l'oreille hier soir - mais il reste aux Affaires internationales.

Tel sont quelques-uns des principaux éléments du remaniement ministériel « significatif » auquel le premier ministre mettait la dernière main hier soir - par une série de coups de téléphone en rafale à la dizaine ou douzaine de ministres touchés - et qui sera rendu public aujourd'hui même. M. Robert Bourassa laisse ainsi une longue fin de semaine, la dernière avant Noël, et une dizaine de jours aux nouveaux titulaires pour prendre connaissance de leurs dossiers, avant d'affronter l'opposition à l'Assemblée nationale.

Non seulement le remaniement

sera significatif, ainsi que le premier ministre le confiait vendredi dernier, mais il sera substantiel, en ce sens qu'il touche au moins un gros canon ou pilier du gouvernement, M. Ryan, et en chaîne, une série d'autres ministres, dont des délégués ou juniors, qui sortent enfin de l'ombre ou des limbes. De plus, le premier ministre règle deux problèmes immédiats issus de la crise amérindienne, en confiant la police et les affaires autochtones à deux autres ministres, mais sans avoir l'air de rétrograder MM. Elkas et Ciaccia. De fait, l'acceptation de M. Ryan permet au chef du gouvernement de jouer à la chaise musicale ou au domino de façon plus importante que la plupart ne le prévoient.

Parmi les autres changements

prévus, à moins de complications de dernière heure, il y a les suivants :

■ M. Michel Pagé, qui voulait un ministère à vocation économique, trait au Travail, tout en restant leader du gouvernement à l'Assemblée nationale;

■ M. Yvon Picotte, député depuis 1973, tout comme le précédent, remplace ce dernier au MAPAQ (Agriculture, Pêcheries et Alimentation);

■ M. Lawrence Cannon, député de La Peltrie depuis cinq ans et vice-président de l'Assemblée depuis un an, serait le seul nouveau venu au cabinet, probablement au ministère dit d'apprentissage, le Revenu; Mme Monique Gagnon Tremblay (Communautés culturelles et Immigration) ou Mme Violette Trépanier

Voix page A-2: Ryan



Claude Ryan

Menace de grève à la STCUM

Sylvain Blanchard

LES USAGERS du transport en commun de la Communauté urbaine de Montréal risquent d'être privés de service d'ici à la fin du mois. L'exécutif du syndicat des employés d'entretien de la STCUM demandera en effet à ses membres, le 14 octobre, un mandat de grève pour débloquer les négociations avec la direction sur le renouvellement de leur convention collective.

« Je suis convaincu qu'on va nous donner ce mandat et que la grève sera déclenchée entre la mi-octobre et le début novembre si rien n'a bougé du côté de la Société », a déclaré hier au DEVOIR le président du syndicat d'entretien, M. Normand Lamoureux.

Si grève il y a, elle aura donc lieu en pleine campagne électorale à Montréal. La dernière grève générale des employés d'entretien remonte à avril 87, mais personne n'est prêt d'oublier le conflit de l'hiver dernier sur les horaires de travail qui avait provoqué la colère des Montréalais, obligés d'attendre, parfois sous un froid sibérien, des autobus souvent en retard.

« Pas question d'attendre en décembre quand il y aura deux pieds de neige », dit Normand Lamoureux. « On ne se fera pas traiter de 'maudits sauvages' cette fois-ci ».

Sans contrat de travail depuis le 11 janvier dernier, les employés d'entretien de la STCUM ont commencé à négocier leur nouvelle convention il y a seize mois.

Officiellement, quatre points empêchent un règlement : la réintégration de deux employés congédiés en février dernier ; les salaires, la réduction de la semaine de travail, les déplacements d'employés causés par la restructuration administrative de la STCUM et l'assurance dentaire.

En réalité, cependant, les principaux

Voix page A-2: STCUM

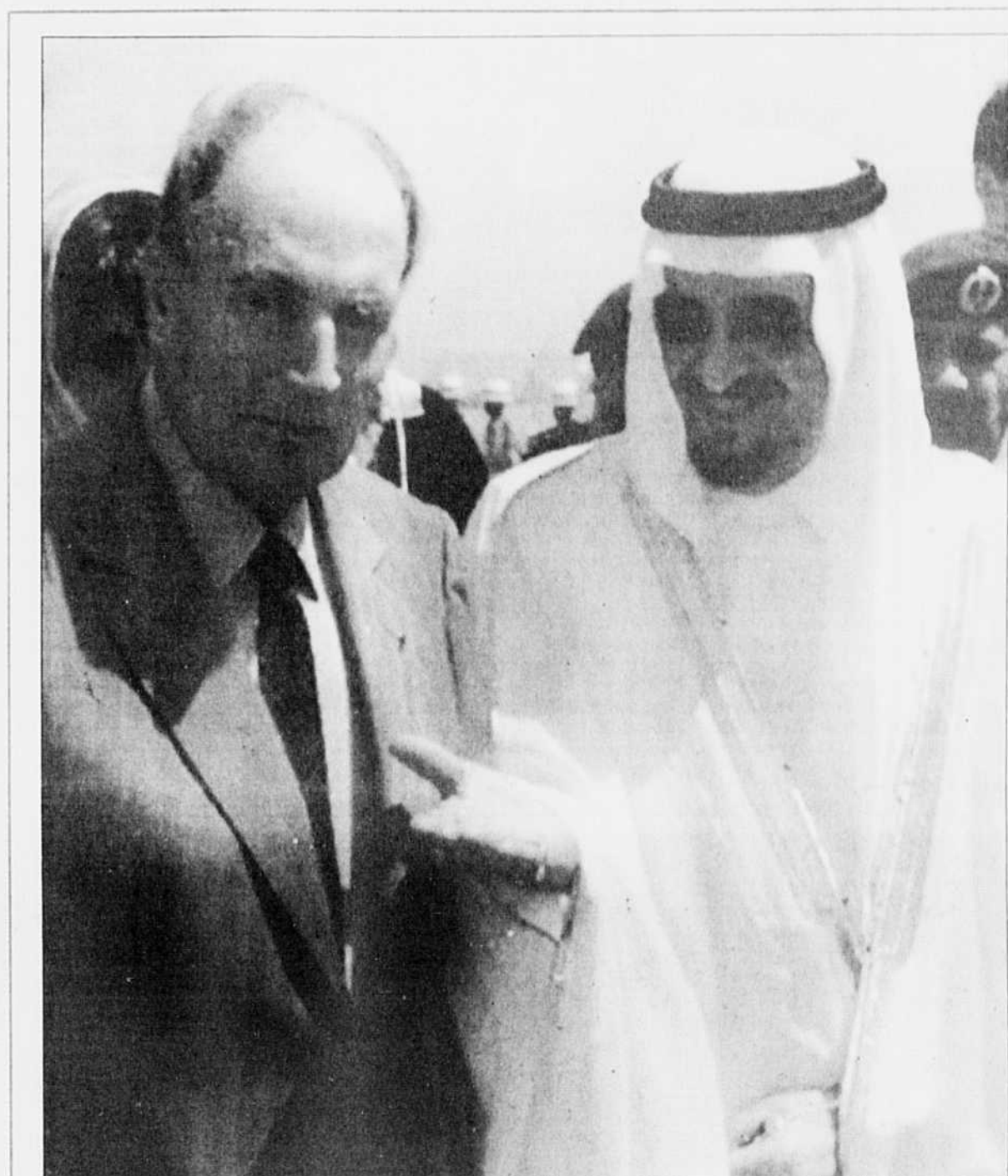


PHOTO AP

Mitterrand souhaite un embargo appliqué sans faille

Le président François Mitterrand a bouclé, hier soir, une visite-éclair dans la péninsule arabique en rencontrant le roi Fahd d'Arabie saoudite, à gauche. M. Mitterrand a réaffirmé sa volonté de voir l'embargo contre l'Irak appliqué sans faille.

Informations page A-7

Johnson confirme la réduction des dépenses

Norman Dellisle
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le président du Conseil du Trésor du Québec, le ministre Daniel Johnson, a confirmé hier la mise en place d'une série de mesures de réduction des dépenses pour cette année et une révision en profondeur de tous les programmes gouvernementaux pour l'an prochain.

Mais il a refusé de chiffrer, malgré les questions pressantes des journalistes lors d'une conférence de presse, les factures additionnelles auxquelles le gouvernement doit faire face dans la crise amérindienne ou dans la foulée de la récession économique.

M. Johnson a expliqué que les dépenses de l'État pour cette année avaient été fixées à 31,35 milliards \$. Il n'est pas question de dépasser ce montant, car il faudrait ou bien aug-

menter les impôts, ou bien emprunter davantage, ou bien hausser le déficit, trois solutions que le gouvernement rejette d'emblée.

Donc c'est par une série de coupures que le gouvernement a décidé de réduire ses dépenses pour faire face aux imprévus. Ces coupures d'ici à mars 1991, fin de l'année financière, sont les suivantes :

■ aucune embauche de nouveau personnel;

■ aucun octroi de nouvelles subventions, sauf dans l'éducation et la santé;

■ approbation spécifique du Conseil du trésor requise pour toute dépense supérieure de 10 000 \$.

Le gouvernement a dû faire face depuis quelques mois à une crise avec les autochtones, dont le coût dépasserait les 100 millions \$, et à une hausse subite du nombre d'assistés sociaux, ce qui a engendré des coûts

Voix page A-2: Johnson

L'amendement du Bloc québécois sur Hibernia embarrasse l'opposition

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT Mulroney a expédié le projet Hibernia au Sénat hier, mais pas avant que le Bloc québécois ne donne une leçon de nationalisme économique aux deux partis d'opposition et ne pratique une mince brèche dans les rangs du caucus du Québec de Brian Mulroney.

Le Bloc de Lucien Bouchard avait fait du projet de loi C-44 sa première bataille à la Chambre des Communes, se fixant pour objectif d'obliger Ottawa à s'assurer qu'une plus grande partie des retombées du mégaprojet terreneuvien, auquel il consacre près de trois milliards de dollars, aboutisse au pays.

Il n'y est pas parvenu. Mais les explications que le gouvernement a fini par fournir pour rejeter les propositions du Bloc n'ont finalement pas

été assez convaincantes pour au moins une des siennes. Mercredi soir, Suzanne Duplessis, députée de Louis-Hébert, a brisé les rangs conservateurs et appuyé l'amendement de ses collègues souverainistes.

Et les deux partis d'opposition ont eu l'air d'être pris en flagrant délit de négligence sur le contenu canadien. Les libéraux en particulier ont fini par ajuster en catastrophe leur stratégie sur le projet de loi C-44, présentant à la dernière minute leur propre amendement pour donner une saveur plus « canadienne » aux retombées d'Hibernia.

Tel que conçu actuellement, le projet de loi prévoit qu'un seul des cinq modules du projet sera construit au Canada, plus précisément à Terre-Neuve. Des compagnies canadiennes et étrangères pourront soumissionner pour obtenir le contrat de construction d'un autre module. Les trois derniers seront cons-

truits à l'étranger. Le Bloc québécois insistait pour qu'on donne plutôt aux compagnies canadiennes la première chance de construire tous les modules. Et, avec ce simple amendement, il a réussi à embarrasser à divers degrés les trois autres partis.

Plus tôt cette semaine, Suzanne Duplessis, députée de Louis-Hébert a prévenu le ministre Benoît Bouchard qu'elle allait appuyer l'amendement du Bloc québécois.

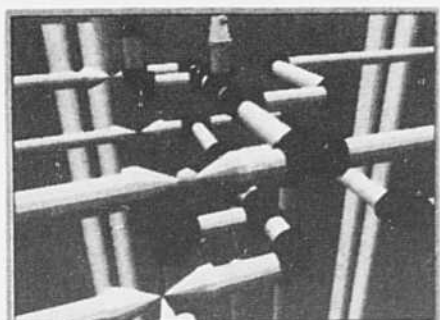
« Il m'a envoyé à des briefings », raconte la députée conservatrice, mais ça ne m'a pas convaincu.

Le lieutenant québécois de Brian Mulroney et son collègue de l'énergie ont beau jurer que le projet de loi C-44 ne fait pas plus de place à l'entreprise canadienne simplement parce qu'il n'y aurait pas au pays la capacité technique de construire plus de deux modules, Suzanne Du-

Voix page A-2: Hibernia

MERCI QUÉBEC

Grâce à votre confiance, nous sommes le No. 1 au Canada dans les ventes d'AUTOCAD éducationnelles et aussi le No. 1 au Québec pour les ventes éducationnelles et corporatives.

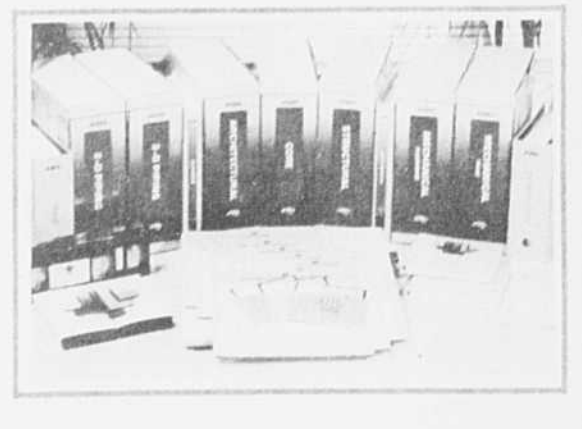


- ASG CORE
- ASG 3-D PIPING
- ASG ARCHITECTURAL
- ASG MECHANICAL/HVAC

EXCLUSIVITÉ AU QUÉBEC
REPRÉSENTANT
ÉDUCATIONNEL
LOCAL

SYSTEMES INFORMATIQUES
CALGAH

2299 Guénette, St-Laurent
Québec, Canada H4R 2E9
(514) 335-0405 FAX 748-1130



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ryan

(Condition féminine), obtiendrait une promotion, de même que M. Yvon Vallières, délégué aux Transports depuis un an.

■ Le nom de M. André Bourbeau circule aussi pour le ministère de l'Éducation, où il ferait la jonction avec la formation professionnelle.

■ A première vue, le déplacement de M. Ryan, ministre-orchestre, a de quoi surprendre. Mais ses grands projets et réformes sont en marche, il y a un ménage sérieux à faire à la Sécurité publique, où il tentera de rétablir « la paix et l'ordre », si l'on peut dire, ainsi qu'il l'a fait dans le dossier linguistique depuis près de deux ans. Il est devenu le pompier en chef, le principal homme de confiance de M. Bourassa. Ce dernier lui confie en plus les Affaires municipales, ayant pris une part active au transfert de l'impôt scolaire, tant contesté, le printemps dernier, et devant rétablir, à la veille des assises Québec-municipalités, le dialogue avec les deux unions municipales. De plus, il a joué un rôle majeur dans la crise d'Okla, supplantant même aux carènes de M. Elkas, dépassé par les événements.

Quant au déplacement de Mme Robillard, il ne surprend pas, dans la mesure où ses intentions concernant le financement des arts ont été fort critiquées, de même que sa tiédeur au sujet de la TPS et de l'imposition des livres et autres imprimés. Sa promotion latérale est tellement rapide qu'hier encore, on annonçait pour mardi une signature d'entente entre la ville de Québec et Mme Robillard. Qui sera alors titulaire du MAC ?

En dépit de son ampleur, on prévoit que M. Bourassa procédera à un autre remaniement, le printemps prochain, après le congrès du PLQ et le rapport de la Commission Bélanger-Campeau.

À l'exception de M. Ryan, aucun des ministres pivots ou seniors n'est touché aujourd'hui, à savoir MM. Gérard D. Levesque, Marc-Yvan Côté, Gil Rémillard, Daniel Johnson, Gérard Tremblay, non plus que Mme Lise Bacon.

Quant aux promotions, ceux qui pensent en mériter devront attendre. À 30, le conseil des ministres est l'un des plus nombreux qui soient. Pour faire place à des plus jeunes, il faudrait que des anciens quittent ou soient rétrogradés à l'arrière-ban. Ce qui, de toute évidence, n'est pas le cas aujourd'hui.

Au moment de mettre sous presse, en milieu de soirée, le premier

ministre attachait les derniers fils et complétait la ronde rapide des coups de téléphone, prenant quelques-uns des intéressés par surprise, même si des « éclairés » du bunker ministériel avaient quelque peu déblayé le terrain ou lancé des coups de sonde discrets. Il y avait encore un peu de remous et des ondes à contrôler dans les officines des ministres. Il pourrait donc y avoir quelques surprises ce matin, mais l'essentiel du remaniement tourne autour de M. Ryan qui, après cinq ans intenses à l'Éducation, accepte de nouveaux défis, à l'âge de 65 ans.

◆ Hibernia

pléssis n'y croit pas.

« Je savais qu'ajouter un tel amendement pouvait obliger mon collègue à renégocier tout le projet Hibernia, explique-t-elle, mais, ce qui est en jeu, c'est la survie de nos chantiers maritimes. »

Quand elle s'est levée pour voter, des collègues du gouvernement lui ont crié de se rasseoir. Ils lui ont dit qu'elle allait y laisser son poste de secrétaire parlementaire et le supplément de près de 10 000 \$ qui s'y rattache.

« Que mon gouvernement me renvoie pour avoir défendu les intérêts du Québec, qu'on me foute dehors, c'est inconcevable », a rétorqué la députée de Louis-Hébert qui insiste pour dire qu'elle n'envisage pas de traverser la Chambre pour devenir la dixième acquisition du Bloc québécois.

« Moi, je ne démissionne pas, je n'ai pas mis l'avenir du gouvernement en jeu, j'ai voté dans l'intérêt du Québec, dans l'intérêt du Canada, évalue-t-elle, je pense qu'une nationaliste a encore sa place dans le caucus du Québec. »

L'initiative du Bloc québécois a également donné du fil à retordre aux libéraux. Pendant qu'à Ottawa, ses députés terreneuviens ridiculisaient l'idée du Bloc, Jean Chrétien déclarait en effet à Québec : « J'aurais préféré cela évidemment. Dans la construction navale, on a toujours regardé les besoins que nous avions au Canada. »

Après un débat au caucus, les libéraux ont fini par présenter un amendement de leur cru pour donner une saveur plus canadienne aux retombées d'Hibernia. « Il faut favoriser au maximum le contenu canadien sans pour autant nuire au projet », stipulait-il.

Pour ajouter à l'incongru de leur situation, une demi-heure avant de présenter au Parlement une imitation diluée de l'amendement du Bloc, plusieurs députés libéraux anglophones réclamaient l'expulsion des souverainistes aux Communes, qu'ils dénoncent comme des traitres.

Quant au NPD, devant un amendement qui semblait sorti tout droit de son manuel politique, il s'est tout bonnement rallié, ajoutant ses voix à celles du Bloc au moment du vote.

Au bout du compte, l'amendement du Bloc québécois a été défait 35 votes à 180. Et le bill C-44 a été envoyé au Sénat avec l'appui combiné des libéraux et des conservateurs, dont Suzanne Duplessis qui n'a pas pour autant voté contre le projet de loi de son gouvernement.

◆ STCUM

paux points en litige concernent la réduction de la semaine de travail, de 40 à 37 heures et demie, et le plan de restructuration de la société mis en place il y a 18 mois.

Sur les salaires, l'exécutif syndical a accepté des augmentations de 5 %, 5 % et 4,15 % pour les trois ans du contrat de travail, moyennant une indexation de 1 % pour les deux dernières années de la convention. Reste à négocier une clause qui permettra, la deuxième année, de rouvrir la convention advenant que la TPS propose l'inflation à un taux supérieur à 6 %. L'employeur étudie la question.

La direction de la STCUM a appris avec « surprise » la menace de grève des syndiqués.

« On ne s'attendait certainement pas à ça », soutient Gaétan Lebeau, porte-parole de la société dans ses négociations. « Les deux parties se parlent régulièrement depuis quelques semaines et voilà que le syndicat nous annonce que c'est assez. Je ne comprends pas. »

Selon Normand Lamoureux, ce geste s'explique par l'intransigeance de la direction à la table de négociation.

« Je ne compte plus les ultimatums qu'on nous a lancés depuis le début de ces négos », dit-il. La direction ne négocie pas : elle se présente à la table et nous dit 'voilà, c'est notre dernière offre, une offre finale et globale'. On ne peut pas discuter de cette façon. »

Du côté patronal, on réfute ces allégations en expliquant que la Société a déposé en février, et ce à la demande du syndicat, une offre globale et finale « que nous avons accepté de modifier sensiblement par la suite. »

« Nous faisons preuve d'ouverture depuis le début de ces négociations, ajoute Gaétan Lebeau. La preuve, c'est que nous étudions présentement les dernières propositions du syndicat sur le moratoire demandé autour des questions relevant du plan de restructuration. »

Quoi qu'il en soit, deux choses sont certaines : le syndicat a beaucoup de mal à vivre avec ce plan de restructuration et n'a pas l'intention de faire de compromis sur la réduction de la semaine de travail.

Dans le premier cas, des modifications sont nécessaires à la présente convention collective pour que ce plan s'applique avec le plus d'efficacité possible. Cette restructuration, le plus grand coup de barre jamais donné à la société de transport depuis 20 ans, s'attaque à deux gros morceaux : la culture de l'entreprise

et la gestion des ressources humaines.

L'entreprise a d'abord été structurée par activités (métré-surface construction et entretien majeur) plutôt que par fonctions (opération-entretien).

Les lignes de métro, les trains de banlieue, les garages, les centres d'entretien majeurs, les divisions d'entretien électro-mécanique et entretien des structures, fonctionnent maintenant de façon décentralisée. Ce sont des entités semi-autonomes, responsables d'un budget et du personnel mis à leur disposition.

◆ Johnson

additionnels de 65 millions \$.

Pour 1991-92, M. Johnson a confirmé la mise en place d'un comité ministériel de huit ministres chargé de revoir chacun des programmes du gouvernement.

Trois solutions seront envisagées dans chaque programme : peut-on en réduire le coût, diminuer les services offerts ou en modifier le financement ?

Tous les programmes seront revus. M. Johnson a donné quelques exemples : la gratuité des remèdes pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus coûte 390 millions \$ par an et le Québec est la seule province avec l'Ontario à assumer un tel programme.

◆ Sénat

troupe libérales au grand complet.

En vertu de ce précédent, que les libéraux participent ou non au vote, la TPS pourrait franchir sa dernière étape législative dès la semaine prochaine.

« On n'a plus aucun moyen même de retarder la TPS », constatait en fin d'après-midi le sénateur libéral Jacques Hébert qui convenait que les événements d'hier ont désamorcé toute tentative de bloquer, avec un barrage de procédures, les volontés du gouvernement conservateur.

Un revers que les libéraux encaissent mal. Alors que le sénateur Hébert parlait « d'un jour noir pour la démocratie », certains de ses collègues trépassaient littéralement sur place en fin de journée hier, vociférant des injures d'un bout à l'autre de la Chambre haute.

En soirée, les émotions ont débordé dans un spectacle jamais vu dans l'histoire parlementaire canadienne : celui de sénateurs grimés sur des chaises qui crient à la révolution. Du leader parlementaire du NPD, Nelson Riis, qui se rend sur le plancher de l'institution dont son parti revendique l'abolition pour déclarer : « Ce qui se passe ici est le résultat d'une dictature émise à l'oeuvre. C'est la fin de la démocratie parlementaire dans ce pays si nous ne nous manifestons pas. » D'un Jacques Hébert qui bloque la voie à des gardes de sécurité en hurlant « que c'est effrayant et qu'on est en Allemagne nazie. »

Quand le Sénat a fini par reprendre un aspect plus normal, une heure plus tard, sénateur libéral après sénateur libéral ont soutenu que la Chambre haute était désormais à peu près détruite.

La journée avait pourtant commencé beaucoup plus calmement, au rythme du siège procédurier mené par les libéraux depuis la nomination extraordinaire jeudi dernier d'un contingent supplémentaire de huit sénateurs conservateurs.

Depuis mardi, les libéraux contestaient le droit de ces sénateurs de participer au moindre vote jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur leur légitimité.

Hier après-midi, le président du Sénat a ouvert la séance en rejetant leurs prétentions. Guy Charbonneau leur a annoncé qu'il n'était pas disposé à refuser le droit de vote aux renforts du gouvernement.

Sa décision a immédiatement déclenché un nouvel épisode des cloches. « À mon avis, cette Chambre ne peut pas fonctionner, avant que la situation de ces sénateurs soit tirée au clair », s'opposait en effet le chef-adjoint des libéraux au Sénat Royce Frith en réclamant un vote pour faire ajourner les travaux.

Mais pendant que les troupes libérales se recontraient « pour se concerter », il est rapidement devenu évident que le gouvernement n'était pas disposé à patienter bien longtemps.

« Si les partis ne peuvent pas s'entendre pour revenir voter, il faut que quelqu'un décide et ce quelqu'un, c'est le président du Sénat », énonce Lowell Murray à 16 h. Il annonce alors : « Je suis prêt à voter, avec ou sans les libéraux. »

Une heure plus tard, le président Charbonneau envoie une lettre de trois paragraphes aux deux partis et aux sénateurs indépendants. Le vote aura lieu à 17 h 30 qu'il en ait reçu le signal des libéraux ou non. « compte tenu de l'échec des mécanismes établis par les partis politiques au Sénat pour réunir les sénateurs afin de passer au vote dans un délai raisonnable », écrit-il.

Sur le coup, les libéraux refusent d'y croire. « C'est inconcevable », lance Gildas Moigt du Manitoba. Mais leurs collègues conservateurs défilent sous ses yeux et 25 minutes plus tard, c'est le vote.

En l'espace de quelques minutes, les conservateurs et deux indépendants donnent le feu vert à la reprise des travaux réguliers du Sénat, 54 à 0. Les conservateurs, blaguent les habitués, viennent de gagner leur premier vote au Sénat depuis l'après-guerre.

Un vote qui a également confirmé que le gouvernement a bel et bien le muscle politique qu'il lui faut pour imposer ses volontés au Sénat, encore que de justesse. Avec l'appui de deux indépendants, et celui, en dernière extrémité, du président du Sénat, il a en main 56 votes à la Chambre haute, juste assez pour l'emporter et gagner la bataille de la TPS.

Mais s'ils ont perdu leurs moyens, les libéraux à la Chambre haute n'ont pas perdu leur éloquence. Quelques secondes après le vote, ils rentraient déjà au Sénat en poussant les haut-cris.

Le chef-adjoint Royce Frith parle de coup d'État, « le remplacement des règlements par des décrets », et pendant qu'un de ses collègues traite les conservateurs de nouveaux Hitler, il qualifie le président Charbonneau de « pape du Sénat. »

« En droit, c'est comme ça qu'on crée des précédents, on le fait une première fois », rétorque un sénateur Gérard Beaudouin rendu plutôt guilleret par le coup d'éclat de son gouvernement.

Mais un tel précédent est-il susceptible de jeter un doute sur les lois que pourraient ratifier ainsi la Chambre haute, à commencer par la TPS ?

Les conservateurs soutiennent que non, que le geste du président du Sénat, s'il va à l'encontre du règlement habituel, s'appuie tout de même sur une disposition générale voulant qu'il soit tenu de faire régner l'ordre à la Chambre haute.

D'ailleurs, le statut du président du Sénat est différent de celui de la Chambre des Communes. Nommé par le gouvernement, il n'est pas asservi à la même neutralité. Dans l'éventualité d'un match nul, il peut faire pencher la balance du côté du pouvoir en exerçant son droit de vote.

Mais les libéraux affirment catégoriquement que la suite des événements relève de l'illégalité la plus complète. C'est du jamais vu, expliquent-ils, parce c'est l'équivalent d'un coup d'état.

A tout le moins, le vote d'hier est devenu un autre élément à verser au dossier judiciaire de la bataille de la TPS. Un dossier de plus en plus volumineux. En effet, au moins quatre tribunaux sont saisis ou sont sur le point de l'être de contestations relatives aux méthodes employées par le premier ministre pour prendre le contrôle du Sénat, à commencer par son recours à l'article 26 de la Constitution pour y envoyer huit sénateurs conservateurs supplémentaires.

C'est ainsi que le NPD s'est résolu hier à soumettre ses griefs au plus haut tribunal du Nouveau-Brunswick, une province dont la situation semble plus irrégulière du fait qu'elle compte maintenant un sénateur de plus que son nombre de sièges à la Chambre des Communes alors qu'une disposition de la Constitution l'interdit.

Les sénateurs libéraux de leur côté se sont adressés à la Cour suprême de l'Ontario tandis que Queen's Park est sur le point de porter plainte à sa Cour d'appel ou en cour fédérale.

En plus, le gouvernement de la Colombie-Britannique se fera entendre sur le même dossier dans sa propre cour d'appel le 17 décembre.

On sait écrire, ne vous en faites pas. En fait, on sait surtout qu'il existe de multiples façons de réduire vos impôts. D'ailleurs, la fiscalité n'est pas le seul domaine où nos conseils peuvent vous être précieux. Solidement établie au Québec, Caron Bélanger Ernst & Young dispose aussi d'un vaste réseau international qui facilitera vos projets d'expansion.

C O M P T A B L E S A G R È È S • C O N S E I L L E R S E N G E S T I O N

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG
VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS

Les dépositaires de déchets dangereux pourraient devoir déposer une caution

Louis-Gilles Francoeur

LA COMMISSION Charbonneau recommande à Québec d'obliger tous les propriétaires d'entrepôts, de centres de transfert, de cellules de confinement ou de sites d'enfouissement dans lesquels se trouvent des déchets dangereux de déposer dans un compte en fiducie l'argent nécessaire à l'entretien, voire à la restauration de leur héritage commercial.

C'est ce que le DEVOIR a appris hier de sources dignes de foi qui ont aussi indiqué que la commission propose à Québec de décourager l'entreposage des déchets dangereux par une taxe ajustée au degré de danger des produits. La commission demande par ailleurs au gouvernement de classer comme déchets dangereux tout sol contaminé qui dépasserait les normes de toxicité du Règlement sur les déchets dangereux (RDD), ce qui ouvre la porte à la décontamination obligatoire des terrains industriels actuellement utilisés mais dont les contaminants échappent à tout contrôle environ-

nemental.

D'autre part, la commission recommande au gouvernement de rendre public tout le contenu des négociations entre le ministère de l'Environnement et les principaux pollueurs industriels du Québec, dont les 50 plus importants vont signer d'ici trois ans des ententes sur leur façon de contrôler leurs rejets toxiques à l'eau ou dans l'air. La commission estime que ces ententes, qui vont remodeler la stratégie de production des plus grandes entreprises du Québec pour la prochaine décennie, doivent faire l'objet d'un examen et d'un consensus social et, partant, d'une consultation publique en règle.

Québec a modifié en 1988 la Loi de l'Environnement pour établir un régime d'attestation d'assainissement dans le cadre du nouveau Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Ottawa et Québec ont ainsi convenu de mettre la main à la pâte ensemble pour forcer les 50 plus gros producteurs industriels du Saint-Laurent, responsables de plus de 75 % de la pollution toxique globale du fleuve, de réduire d'ici 1993 de 85 % leurs rejets industriels particuliers.

Quelques intervenants, dont principalement les centrales syndicales, ont souligné à la commission Charbonneau que ce resserrement des normes de rejets allait créer une augmentation des déchets dangereux dans l'entreprise. Il est anormal, ont fait valoir plusieurs, que Québec n'oblige pas les entreprises à définir la destination de leurs déchets dangereux dans cette entente portant expressément sur la dépollution de leurs installations.

La commission Charbonneau, a aussi appris LE DEVOIR, s'est rendue à l'argument et préconise d'intégrer toute la question des déchets dangereux à ce protocole d'assainissement.

L'idée d'obliger les gestionnaires, permanents ou temporaires, de déchets dangereux à déposer en fiducie une garantie d'opération susceptible d'être utilisée en cas de disparition de la compagnie en cause n'est pas nouvelle car elle a déjà été utilisée par Québec dans les années 70. Mais sa réhabilitation « changera radicalement les règles du jeu au Québec », a expliqué hier un haut fonctionnaire du ministère.

Dans les années 70, quand Québec

a autorisé Marc Levy à entreposer des BPC à Saint-Basile-le-Grand, il avait exigé un tel dépôt pour chaque gallon entreposé. L'idée était de garantir leur élimination par de l'argent comptant. Marc Levy a ainsi été obligé de déposer plus de 150 000 \$ en fiducie. Il devait réussir à récupérer cet argent en offrant au ministère en échange une garantie bancaire d'un montant supérieur. Le hic, c'est qu'il a cessé de payer pour le maintien de cette garantie bancaire, deux ans plus tard, et qu'il a filé aux États-Unis avec les actifs de la compagnie, laissant penauds et impuissants les fonctionnaires peu vigilants ou complaisants chargés du dossier.

La commission Charbonneau n'en vient pas à la conclusion qu'il faudrait obliger les propriétaires de déchets à verser en fiducie le coût de l'éventuelle élimination de leurs déchets. La taxe d'entreposage devrait, à son avis, être suffisante pour décourager véritablement l'entreposage inconsidéré, a appris LE DEVOIR.

L'argent que devront mettre de côté les propriétaires de sites d'entreposage, d'enfouissement ou de cellules de confinement devrait cependant permettre à l'Environnement d'avoir ainsi un minimum d'argent pour traiter les écoulements d'un site 10, 20 ou 30 ans après sa fermeture ou la disparition de la compagnie qui l'a opéré avec profit.

Le système de gestion proposé par la commission prévoit aussi une autre mesure qui changerait sensiblement les règles du jeu, soit le renouvellement à tous les cinq ans des certificats d'autorisation accordés par le ministère de l'Environnement pour tout ce qui a trait à la gestion des déchets dangereux.

Actuellement, toute personne ou entreprise dont les activités sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement doit obtenir, préalablement, un certificat d'autorisation. L'émission de tels certificats permet au ministère et à ses ingénieurs de revoir les procédés de production, d'entreposage, etc., et d'imposer dans le certificat les conditions qui imposent le respect minimal de l'environnement.

C'est en vertu d'un tel certificat d'autorisation que Québec avait demandé à Marc Levy le dépôt en fiducie de 18 \$ par gallon de BPC pour garantir leur élimination. Cinq ans plus tard, une telle exigence était devenue carrément risible.

Il arrive aussi que le changement des conditions d'un certificat d'autorisation soit rendu nécessaire du fait que l'effet de protection recherché s'avère insuffisant pour l'écosystème.

Montréal vient en tête de liste pour le nombre de meurtres au Canada

Caroline Montpetit

MONTREAL surclasse toutes les autres villes canadiennes quant au nombre et au taux d'homicides commis dans sa région métropolitaine en 1989.

C'est ce que révèle un rapport publié hier par Statistique Canada sur le nombre d'homicides perpétrés au pays au cours de la dernière année.

Avec 125 meurtres en 1989, (un taux de 4,14 homicides par 100 000 habitants), Montréal dépasse de loin Toronto, qui dénombrait au cours de la même année 73 homicides pour 3,6 millions d'habitants.

« Nous avons déjà dit que la fureur de l'École Polytechnique avait fait gonfler les statistiques pour l'année 89, a expliqué Marie-Laurence, responsable des relations publiques pour le bureau de Mme Léa Cousineau, de la Commission sur la sécurité publique de la CUM. Pour ce qui est des comparaisons avec les autres villes, il faudra analyser le rapport avant d'émettre des commentaires. »

En 1988, la Communauté urbaine de Montréal avait enregistré 71 meurtres, soit 2,35 par 100 000 habitants.

Malgré cette forte hausse du nombre de meurtres commis dans la région montréalaise, c'est toujours le Manitoba qui compte

le plus haut taux d'homicides au pays avec 3,6 meurtres par 100 000 habitants.

Au deuxième rang des villes canadiennes se situe Edmonton, avec 31 meurtres en 1989 pour une population de 803 000. Suit Winnipeg, avec un taux de 3,12 homicides par 100 000 habitants.

Tel que constaté au cours des années passées, la grande majorité, (80 %) des meurtres sont perpétrés par une personne connue de la victime. En termes absolus, 76 femmes ont été tuées par leur mari au Canada en 1989. Les hommes représentent de leur côté 88 %, des accusés et 62 % des victimes.

Au Québec, la région de Hull se classe au sixième rang des villes canadiennes avec 5 meurtres pour 207 000 habitants, un taux d'homicide de 1,3 plus élevé que sa voisine ontarienne Ottawa.

Suivent Québec et Sherbrooke au septième et huitième rang. Trois Rivières occupe la seizième position et Chicoutimi Jonquière, la dix-neuvième sur une liste de 27 villes.

Dans l'ensemble du pays, la police a résolu 81 pour cent de ces crimes.

Avec un taux d'homicides moyen de 2,51 par 100 000 habitants, le Canada se classe toujours en-deçà de la moyenne américaine, qui compte de son côté 8,7 homicides par 100 000 habitants.

Montréal demande de devancer le libre-échange aérien Canada-US

Manon Cornellier de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le président et directeur des Aéroports de Montréal, M. Jacques Auger, a demandé hier au gouvernement fédéral de tout mettre en oeuvre pour conclure dès juin 1991, et non en décembre de la même année, un accord canado-américain de libre-échange dans le secteur du transport aérien.

Le ministre des Transports, Doug Lewis, a répondu, lors d'une rencontre chaleureuse hier avec l'Association des collectivités aéroportuaires, qu'il aimerait bien pouvoir conclure une entente aussi rapidement mais uniquement si la qualité d'un tel accord n'était pas compromise. Il a précisé qu'il voulait effectuer une consultation complète avant de signer quoi que ce soit.

M. Auger, qui assistait à la rencontre, n'a pas caché sa satisfaction devant l'annonce faite mercredi par M. Lewis et son homologue américain Sam Skinner de conclure un accord de libre-échange aérien entre les deux pays. Tout le secteur des transports avait été volontairement exclu de l'accord général de libre-échange qui est entré en vigueur le 1er janvier 1989.

La Société des Aéroports de Montréal négocie actuellement la location à long terme des installations de Dorval et de Mirabel et croit sincèrement pouvoir y arriver avant Noël. Elle s'est jointe à l'association pour obtenir, entre autres, un accord de libre-échange.

Selon certaines études, soutient M. Auger, un accord permettant d'offrir davantage de liaisons aériennes directes avec les États-Unis pourrait générer entre quatre et neuf milliards de dollars

d'activités économiques par année pour l'ensemble du Canada.

« Mais si on prend en considération le fait que Montréal est la deuxième plus grande agglomération canadienne et une de celles qui a le plus de relations commerciales avec les États-Unis, il est évident que la région montréalaise récolterait une part importante de ces retombées », a précisé M. Auger.

L'objectif des Aéroports de Montréal est d'accroître le marché pour les compagnies canadiennes au-delà de la Floride et du nord-est américain.

L'appui de l'Association au projet d'entente est venu s'ajouter à celui des deux grandes compagnies aériennes au pays. Un tel accord permettrait aux entreprises canadiennes d'effectuer un plus grand nombre de liaisons aériennes entre le Canada et les États-Unis et aussi d'effectuer des vols entre des villes américaines.

Les locataires d'Overdale reviennent à la charge

Isabelle Paré

LES LOCATAIRES d'Overdale persistent et signent. Deux ans après la démolition de leurs logements, ils sont revenus à la charge hier pour réclamer à la ville d'acheter le terrain, devenu stationnement, que les promoteurs des Galleria Dorchester n'ont toujours pas daigné développer.

Évincés de leurs logements en 88, ces ex-locataires soutiennent que l'entente conclue entre la ville et les promoteurs du complexe comprenant deux tours de 39 étages de condos de luxe est maintenant caduque. Et ce, parce que les promoteurs Cohen et Landau n'ont pas respecté la décision d'une commission d'arbitrage qui faisait de la reconstruction de logements sur le nord de la rue Overdale, deux ans après le début des démolitions, une condition sine qua non à l'octroi du permis de démolition.

« Aujourd'hui, il n'y a qu'un sta-

tionnement ici. Du côté nord d'Overdale, il devait y avoir reconstruction de logements d'une superficie égale à celle détruite. Ça n'a pas été fait », a expliqué une ex-locataire, Mme Lisa Jensen.

Le promoteur affirme avoir réalisé pour quelque 400 000 \$ de travaux de rénovation sur la carcasse des immeubles qui subsistent sur Overdale mais aucun logement n'y a encore vu le jour.

À l'hôtel de ville, John Gardiner, responsable de l'habitation au comité exécutif, a soutenu hier que la question des bâtiments restants sur Overdale est indépendante du plan d'ensemble des Galleria Dorchester entériné par la ville en septembre 1987. Plan d'ensemble qui viendra à échéance qu'en octobre 1991, a-t-il renchéri, soit deux ans après la cession de la rue Kinkora aux promoteurs du projet, tel que le prévoit le règlement.

« Les promoteurs sont toujours propriétaires du terrain et ce, jusqu'en 1991, a rétorqué M. Gardiner. On verra, à cette date, si le conseil

prolongera les délais accordés aux promoteurs ou abrogera le règlement. »

« Peu importe les échéances, M. Gardiner a toutefois admis que le projet des Galleria Dorchester traîne manifestement de la patte. « C'est vrai qu'il y a des problèmes sur le marché des condos de luxe, mais c'est un projet très ambitieux de 650 logements. J'ai bon espoir que les délais seront respectés », a-t-il précisé.

Les promoteurs des Galleria Dorchester affirmaient eux-mêmes il y a un an que le marché des condos de luxe était à plat, et qu'ils attendraient une reprise du marché avant de lever la première pellette de terre.

Au cours de la saga Overdale, une centaine de personnes avaient été expulsées des 107 chambres et logements de l'îlot Overdale pour permettre la réalisation des Galleria Dorchester. Seulement une dizaine d'entre eux avait accepté l'offre du promoteur d'être relogés dans les 69 logements neufs construits au sud de

l'îlot, baptisés « Underdale ». Demeurés sur les lieux, les récalcitrants ont été expulsés de force par la police en juin 88 et une trentaine étaient arrêtés. Le 4 octobre suivant, les bulldozers rasaient la majorité des logements sauf la carcasse de l'ancienne demeure du Dr Louis-H. Lafontaine.

« Il est clair que ce projet ne se réalisera jamais et que les logements ont été détruits pour rien », affirmait hier Mme Lisa Jensen.

John Gardiner maintient quant à lui que les évacués d'Overdale ne s'obtiennent que par principe et que l'entente conclue avec le promoteur Cohen et Landau et la ville prévoyant la reconstruction de logements neufs pour les locataires déplacés « était historique ».

Chose certaine, affirme André Lavallée, président de la commission d'aménagement, si les promoteurs ne se décident pas à construire d'ici 1991, ils devront revoir leur projet qui, après en vigueur du plan directeur de l'aménagement centre, ne sera plus acceptable.

Doré donne un appui du bout des lèvres au MÉMO

Laurent Soumis

« IL EST impensable que l'administration scolaire soit laissée à des gens élus par 13 % de la population », a déclaré hier le maire de Montréal, M. Jean Doré.

Sous la forme d'un appel à la participation populaire aux élections scolaires, le maire a accordé un appui du bout des lèvres au Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) au sortir d'une rencontre, hier midi à l'hôtel de ville, avec le chef de cette formation, M. Kenneth George.

Mais M. Doré s'est bien gardé d'un appui plus formel à l'ancien président du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) qui brigue les suffrages à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) lors des élections scolaires du 18 novembre prochain.

« Cela serait contraire aux règles du RCM, a-t-il dit. Mais il est bien

évident que certains membres du RCM s'impliquent à titre personnel dans la campagne. »

Le maire a de plus affirmé qu'à sa connaissance, il n'existait aucune entente entre les deux machines électORALES.

« Mon bureau est ouvert à toutes les formations politiques qui veulent discuter avec le maire de Montréal », a-t-il ajouté en précisant qu'aucune rencontre n'était à l'agenda avec le président sortant de la CECM et chef du Regroupement scolaire confessionnel, M. Michel Pallascio.

Le maire Doré, qui lancera officiellement sa propre campagne électorale le 14 octobre prochain, a refusé de se prononcer sur la question de la professionnalité scolaire et de commenter davantage la controverse des derniers jours sur « la police gaie ».

Il s'est dit toutefois favorable à une liste électorale permanente pour tous les niveaux de gouvernement.

De son côté, le président du MÉMO, M. Kenneth George, a dit souhaiter une révision du calendrier électoral scolaire qui, à Montréal, fixe la date du scrutin deux semaines après les élections municipales.

« Une telle proximité présente un risque réel que le taux de participa-

tion baisse », a indiqué M. George qui souhaite cette année plus que jamais faire sortir le vote.

Un peu plus tôt hier matin, la chef du Parti civique de Montréal, Mme Nicole Gagnon-Larocque, s'est engagée pour sa part à réduire de 10 % la rémunération des conseillers à l'Hôtel de ville advenant son élection.

« Une économie de plus de 800 000 \$ en quatre ans », selon son évaluation.

« C'est une façon pour nous de donner l'exemple », a-t-elle fait valoir en rappelant sa promesse de réduire les taxes foncières et d'affaires de 10 %.

La chef du parti a en outre indiqué qu'elle entendait transformer les bureaux d'Accès-Montréal (BAM) en bureaux d'accès aux conseillers (BAC) pour rapprocher les conseillers de leurs électeurs.

Mme Gagnon-Larocque a profité

de la rencontre d'hier pour dévoiler la liste finale de ses 50 candidats, « l'équipe la plus représentative de Montréal », qui compte 60 % de personnalités issues du milieu des affaires et de l'administration.

Les gens de la presse ont finalement eu droit à un petit sketch publicitaire mettant en vedette deux candidats conseillers pour souligner la présence de jeunes et de plus vieux éléments au sein du parti.

« Le Parti civique, c'est comme le Tide amélioré, de déclarer le candidat Serge Bélanger (district François-Perreault). Il y a des granules blanches et des couleurs qui font que ça lave plus blanc. »

« C'est justement parce qu'on a besoin d'un bon nettoyage à l'hôtel de ville », de conclure son collègue Michel Drouin (district Fleury).

À lire ce mois-ci (oct. 90, N° 8):

• Que veulent les autochtones?

Jacques Langlais

• L'été indien

Gérard Gautier

dans

AUJOURD'HUI Credo

(514) 466-7733

132, Victoria, Greenfield Park, Qué. J4V 1L8

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assésment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, sous les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
PEEL PUB INTERNATIONAL INC. Peel Pub International 1117, Ste. Catherine Ouest Bureau 314 Dossier: 239-129	Autocalon de spectacles dans 1 Bar et changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre 1 Bar avec spectacles (suite à une cession)	1219-1212, Peel Montréal
AU PINGOUIN GOURMAND INC. Au Pingouin Gourmand Inc. 1130, rue Fairmount, app. 5 Montréal Dossier: 859-058	1 Restaurant pour vendre	3603, rue St-Denis Montréal
ALLILOOP INC. Poulet Charlie 1200, McGill College Montréal Dossier: 218-602	1 Restaurant pour vendre	898, Ste. Catherine ouest Montréal
QUBEC INC. Centre de Quillès 440 2535, Curé Labelle Laval Dossier: 859-025	1 Bar	2535, Curé Labelle Laval
LES ENTREPRISES BELLEFONTAINE INC. Restaurant Bistrot Si On Mangeait 5195, Ste. Catherine est Montréal Bureau 7 Dossier: 429-696	1 Restaurant pour vendre	694, rue Jarry est Montréal
SHAMBAZI MATIN Farhad Boulangerie Economique Bravo Enr 1233, Marie-Anne est Montréal Dossier: 859-181	1 Epicerie	1233, Marie-Anne est Montréal
CHUN, Hoon Byung Restaurant Win Wah (Sources) 3361, Boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux Dossier: 130-916	1 Restaurant pour vendre	3361, Boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux
1198A CANADA L'ÉE Café McGill	1 Restaurant pour vendre	904, Sherbrooke Ouest
900 Sherbrooke Ouest Suite 113, Montréal Dossier: 278-099		Montréal
BISTRO LE GERCLE INC. Restaurant Le Cercle 9, rue Fairmount Est Montréal Dossier: 859-983	1 Restaurant pour vendre	9, rue Fairmount Est Montréal
GESTION 640 INC. Restaurant Les Prés 1585, boul. des Laurentides Laval Dossier: 859-983	1 Restaurant pour vendre	115, rue Chopin Charlemagne
LES PORTEFEUILLES STEKA INC. La Pause 278, Ch. Dufferin Hambleton Dossier: 859-900	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1699, rue St-Denis Montréal
GESTION NORDMAN BACHAND INC. Restaurant Lile-Mariée 1136, Hickson Verdun Dossier: 385-724	1 Restaurant pour vendre	1136, Hickson Verdun
2547-9822 QUBEC INC. Bistrot Bar du Carrefour 282, rue Duvernay Bécoulet Dossier: 254-425	Autocalon de spectacles dans 1 Bar	282, rue Duvernay Bécoulet
RESTAURANT HONG KONG MONTREAL INC. Restaurant Hoang Anh Enr 4879, boul. Hoang Montréal-Nord Dossier: 281-014	1 Restaurant pour vendre	4879, boul. Hoang Montréal-Nord
LE QUAI DES HOUBES INC. Restaurant chez Better 6150, boul. Taschereau Brossard Dossier: 226-079	Changement de catégorie de Taverne danse et spectacles à Restaurant pour vendre (suite à cession)	6150, boul. Taschereau Brossard
CENTRE COMMERCIAL DES SOURCES INC. Centre des sources et Restaurant de Montréal 1185, rue St-Marc Montréal Dossier: 859-314	1 Epicerie 1 Restaurant pour vendre	4705, boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux
GIUSEPPE MIGIELI & ROSETTA MIGIELI Dépanneur Olympia Enr 4539, Jarry Est St-Léonard Dossier: 859-157	Changement permanent d'endroit d'exploitation de 1 Epicerie	4639, Jarry Est St-Léonard
LITFI BASSI GEORGES KASSELIAS Dépanneur Bassi et Kasselias Freres Enr 834, rue Liege Ouest Montréal Dossier: 859-538	1 Epicerie	834, rue Liege Ouest Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

AUBERGE RIPPLECOVE: Venez admirer les couleurs de l'automne! Établi depuis 1945 directement sur les rives du lac Massawippi, l'Auberge Ripplecove se distingue par son atmosphère feutrée et son architecture victorienne. 24 chambres de réve (5 fleurs de lys) décorées avec des meubles antiques et certaines avec vue sur le lac, balcon, foyer et bain tourbillon. Cuisine française raffinée, classifiée 4 fourchettes par Tourisme-Québec. Golf, équitation et randonnée pédestre à proximité. Forfaits à partir de 92 \$ MAP pers/jr. Réservez maintenant au (514) 838-4296, ou écrivez au 700, rue Ripplecove, Ayer's Cliff, J0B 1C0

Les commissions scolaires veulent prolonger les conventions collectives des professeurs

Jean-Pierre Proulx

Le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Guy d'Anjou, a, par voie de communiqué, demandé publiquement aux syndicats et au gouvernement « de prolonger d'au moins un an les ententes nationales signées le printemps dernier ». Elle exprime le 31 décembre 1991.

En entrevue, M. d'Anjou a précisé qu'une prolongation supposerait une

indexation des salaires. « On présume, a-t-il dit, que le gouvernement serait prêt à faire un bout de chemin à cet égard ».

M. d'Anjou a dit vouloir profiter, en intervenant là-dessus, des consultations que mène actuellement la C.F.Q. auprès de ses membres sur le régime de négociation. « N'y aurait-il pas lieu, se demande-t-il, d'envisager d'autres modèles comme la négociation continue ou encore une décentralisation des négociations ».

Il a évoqué en outre l'expérience de la Fédération des travailleurs du

Québec qui, lors de la dernière négociation, avait accepté de prolonger d'un an la convention alors en vigueur moyennant une indexation des salaires de 4%.

« Il n'est pas souhaitable, ajoute M. d'Anjou, pour la stabilité et la crédibilité du réseau d'enseignement public de recommencer une négociation avec les 100 000 employés des commissions scolaires alors qu'elle vient à peine de se terminer ».

En vertu de la loi régissant les négociations dans le secteur public, les

syndicats devraient déposer leur demande au début d'août 1991.

Pour sa part, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a dit vouloir « réserver ses commentaires après avoir consulté le trésor », d'autant, a ajouté énigmatiquement son attaché de presse, qu'on annonce un remaniement ministériel.

On n'a pas pu joindre par ailleurs la Centrale de l'enseignement du Québec, mais au cabinet du ministre de l'Éducation, on croit savoir qu'elle serait favorable au report de la négociation.

EN BREF...

Cinq morts dans une explosion à Paris

PARIS (AFP) — L'explosion, sans doute due au gaz, survenue jeudi à l'aube dans un immeuble de Massy, à une vingtaine de km au sud de Paris, a fait cinq morts, selon un nouveau bilan des pompiers. Huit habitants de l'immeuble ont en outre été portés disparus. Les pompiers étaient d'autant plus inquiets de leur sort en fin d'après-midi qu'un petit feu, inaccessible, couvrait sous les gravats et aurait pu asphyxier des survivants coincés sous les décombres. Huit personnes ont été blessées dont quatre grièvement. Un bébé d'un an a été gravement brûlé et une fillette de deux ans a eu le pied arraché. L'explosion, suivie d'un incendie, a soufflé 37 appartements de l'immeuble, qui se sont effondrés comme un château de cartes entre deux cages d'escalier. Une forte odeur de gaz était perceptible après le drame.

Trois enfants périssent dans un incendie à Shawinigan

SHAWINIGAN (PC) — Trois enfants ont perdu la vie, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans l'incendie d'une résidence à Saint-Georges-de-Champlain, une municipalité située à quelques kilomètres de Grand-Mère, en Mauricie. Les victimes, sont Marc-André Houle, 7 ans, sa sœur, Andrée-Anne, 4 ans, et un ami, Mathieu Lafrance, 4 ans. L'aînée de la famille, Caroline Houle a été sauvée en se jetant du haut d'un balcon. Les enfants ont tous été découverts gisant dans leur lit. On ignorait en matinée la cause exacte de l'incendie mais l'hypothèse d'une défectuosité électrique semble pour le moment la plus plausible.

Obsèques de Casiraghi demain

MONACO (AFP) — La famille princière s'est regroupée hier à Monaco autour de la princesse Caroline après le décès de son époux, Stefano Casiraghi, tué mercredi aux manettes de son offshore pendant le championnat du monde de ces formules 1 de la mer, au large de Saint-Jean-Cap-Ferrat (sud-est de la France). Les obsèques de Stefano Casiraghi auront lieu samedi à 11h à la cathédrale de Monaco, ont annoncé les autorités monégasques et la famille du champion du monde d'offshore. Dans une lettre reproduite dans le programme officiel du championnat du monde, Stefano Casiraghi rendait hommage à la princesse Caroline, qu'il avait épousée il y a sept ans et avec qui il avait eu trois enfants : « Je pense... à la femme qui m'a soutenu tout du long, malgré les peurs que je lui ai causées, et à qui je dois tant dans cette merveilleuse aventure », écrivait-il.

Un juge permet l'euthanasie

CHICAGO (AFP) — La famille d'un homme de 82 ans, dans le coma depuis six ans, a été autorisée par décision judiciaire à débrancher le système qui le maintenait en vie. Le juge de Chicago Richard Dowdle a estimé que les preuves qui lui avaient été présentées montraient « clairement et de façon convaincante que le vieillard, s'il avait été conscient, aurait refusé de poursuivre le traitement » auquel il était soumis. La famille de Sidney Greenspan — sa femme et ses deux enfants — demandait depuis 1988 qu'il cesse d'être maintenu artificiellement en vie. Après un premier refus du juge Dowdle, le Cour suprême de l'État avait demandé à ce dernier de reconsidérer sa décision. L'autorisation donnée mercredi fait suite à une décision de la Cour suprême des États-Unis qui a en juin dernier estimé possible d'envisager une telle solution, lorsque le patient en a exprimé le désir, par écrit ou à des témoins, lorsqu'il était conscient.

Un citoyen pourra poursuivre l'industrie de l'amiante

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a permis hier à un électicien de Colombie-Britannique atteint du cancer de poursuivre l'industrie de l'amiante.

M. Georges Hunt, un électicien à

la retraite, a affirmé qu'il souffrait de mésothéliome parce qu'il avait été exposé à des fibres d'amiante au cours de son emploi.

Il a intenté des procédures juridiques contre une série de firmes impliquées dans la production de l'amiante, dont Carey Canada, Flintkote Mines, Johns-Manville Amiante Canada et Lac d'Amiante du Québec,

alléguant qu'elles savaient depuis 1934 que les fibres d'amiante pouvaient causer des maladies chez ceux qui y étaient exposés.

Il a soutenu que ces firmes avaient complété afin de cacher des renseignements quant aux dangers associés à l'amiante.

Carey Canada, invoquant une disposition d'une loi de procédure de la Colombie-Britannique, a demandé à ce que l'action intentée contre elle soit rejetée parce qu'elle ne se fondait sur rien de solide.

La Cour suprême de la Colombie-Britannique a donné raison à Carey Canada, mais la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a renversé cette décision.

Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada a également donné raison à M. Hunt. Le juge Bertha Wilson, qui a rédigé le jugement, a expliqué que la disposition invoquée ne permettait le rejet d'une action que si elle était vouée à l'échec en raison d'un vice fondamental.

Ce n'est pas le cas ici, a-t-elle indiqué.

L'abus d'alcool n'est pas une défense pour ivresse au volant

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a statué, jeudi, que l'abus d'alcool ne peut pas constituer un moyen de défense à l'accusation d'ivresse au volant d'un véhicule.

Le plus haut tribunal du pays a donc retenu l'accusation contre Stanley Penno, de Wawa en Ontario, arrêté à la suite d'un incident à Sault-Ste-Marie, en 1985.

Penno a été trouvé ivre dans une auto volée et il a été inculpé du vol de la voiture, en plus d'avoir eu la

responsabilité de cette voiture au moment où il était en état d'ébriété.

Il a été acquitté en Cour provinciale, après avoir témoigné qu'il était tellement ivre qu'il ne se souvenait de rien.

La Cour d'appel de l'Ontario a maintenu l'acquiescement du vol d'auto, mais elle a jugé que l'abus d'alcool ne pouvait pas servir de défense pour l'ivresse au volant.

La Cour suprême du Canada lui a donné raison.

Qui Sait ...

si vous n'en profitez pas vous même ?



DURANT LES JOURS AUBAINES

Attrapez les Caracataadap, ils simplifient la vie!

DU 24 SEPTEMBRE
LES JOURS AUBAINES
AU 3 NOVEMBRE 1990

La composition abrégée
Le renvoi automatique
La conférence à trois
L'appel en attente
L'appel personnalisé

AVEC L'APPEL PERSONNALISÉ, LA SONNERIE VOUS MET SUR LA BONNE PISTE!

L'appel personnalisé vous permet d'ajouter jusqu'à deux numéros de téléphone supplémentaires à votre service résidentiel. Comme chaque numéro correspond à une sonnerie, vous pouvez savoir à qui l'appel est destiné avant même de décrocher le combiné.

GRÂCE À L'APPEL EN ATTENTE, CAPTEZ TOUS VOS APPELS!

Avec l'appel en attente, vous pouvez répondre à un second appel alors que vous êtes déjà au téléphone. Un bip discret vous indique qu'une autre personne essaie de vous joindre. Mettez le premier correspondant en attente et répondez au second appel.

SOYEZ AUX ÉCOUTES AVEC LA CONFÉRENCE À TROIS!

Avec la conférence à trois vous pouvez inviter une troisième personne à participer à une conversation téléphonique.

AVEC LA COMPOSITION ABRÉGÉE, ÉTABLISSEZ LE CONTACT SUR-LE-CHAMP!

La composition abrégée vous permet de joindre huit numéros mis en mémoire.

AVEC LE RENVOI AUTOMATIQUE, VOS APPELS VOUS SUIVENT À LA TRACE!

Avec le renvoi automatique, vous pouvez faire suivre vos appels à presque n'importe quel autre numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre ou prendre vos messages. C'est simple: avec le renvoi automatique, vous êtes toujours là!

Abonnez-vous aux Services téléphoniques spécifiques et au service Touch-ToneSM durant les Jours Aubaines de Bell Canada, entre le 24 septembre et le 3 novembre 1990, et ÉCONOMISEZ!

• Passez au service Touch-Tone et obtenez 2 mois de service Touch-Tone gratuit, soit une économie de 5,10\$, le tarif mensuel étant de 2,55\$*.

• En plus, économisez les frais d'administration de 14\$** et profitez des tarifs groupés avantageux.

RÉALISEZ UN BEAU COUP DE FILET EN VOUS ABONNANT À PLUSIEURS SERVICES!

Consultez la grille ci-dessous et voyez

comme il est avantageux de profiter des tarifs groupés.

Services téléphoniques spécifiques	
Tarifs mensuels groupés - Résidentiel	
1 service	4,00\$
2 services	5,50\$
3 services	7,50\$
4 services	9,50\$
5 services	11,50\$
Deuxième appel personnalisé*	4,00\$
Chaque inscription à l'annuaire de l'appel personnalisé	1,20\$

*Le deuxième appel personnalisé ne fait pas partie des tarifs groupés.

Passez à la Téléboutique Bell ou appelez le Service à la clientèle entre le 24 septembre et le 3 novembre 1990.

ABONNÉS D'AFFAIRES MONOLIGNES
Sortez des sentiers battus avec les Services téléphoniques spécifiques!

Pour en savoir plus et pour profiter des tarifs groupés avantageux appelez le Service à la clientèle entre le 24 septembre et le 3 novembre 1990.

«Consultez un spécialiste: ayez recours au Service à la clientèle ou à la Téléboutique Bell entre le 24 septembre et le 3 novembre 1990.»

Certains Services téléphoniques spécifiques ne sont présentement pas offerts partout. Pour connaître les services offerts dans votre secteur et vous y abonner, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle ou passez à la Téléboutique Bell.

*Le tarif mensuel ne comprend pas la location des appareils. Si vous êtes abonné au service résidentiel ou d'affaires monolignes, que vous n'avez pas de prise téléphonique et décidez de passer au service Touch-Tone durant les Jours Aubaines, vous pourrez vous faire installer GRATUITEMENT une prise pour chaque appareil téléphonique fixe que vous avez déjà en place.

**Cette offre s'adresse exclusivement aux abonnés de résidence et d'affaires monolignes qui ne déménagent pas entre le 24 septembre et le 3 novembre 1990.

Bell
des gens de parole

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 5 octobre 1990

La BN croit ne pas pouvoir lever ses 95 millions \$

Michel Van De Walle

LES DIRIGEANTS de la Banque nationale du Canada ont reconnu implicitement hier que l'objectif de lever 95 millions \$ en nouveaux capitaux par l'actuelle émission de droits de souscription de la BNC pourrait ne pas être atteint.

L'émission de droits suit son cours mais elle se fait dans un environnement qui n'est pas propice, reconnaissent le président et chef de la direction André Bérard lors d'une rencontre de presse, à Montréal. « Si ce n'est pas un franc succès, ce ne sera pas non plus une tragédie puisque nous ne sommes pas assoiffés de capitaux. Nous répondons aux normes », a encore dit M. Bérard.

Symptôme que l'on prévoit que cette émission n'atteindra pas l'ob-

jectif maximal, des maisons de courtage ont déjà offert à la Banque Nationale des scénarios alternatifs qui lui permettraient de combler la somme manquante, éventuellement, confiait de son côté le premier vice-président exécutif à la trésorerie, Jean Turmel.

Celui-ci estimait qu'au moins 15 millions \$ ont déjà été souscrits par les investisseurs. Mais il est impossible de prédire avant l'heure d'expiration des droits, mardi prochain à 17 h, le montant qui sera réellement levé, la décision d'acheter ou non les titres se prenant dans bien des cas au dernier moment.

Le problème vient de ce que les droits permettent d'acheter les titres de la BNC au prix de 8 \$, alors que ces derniers jours, les actions se transigent en bourse à un prix légèrement inférieur. Il y a aussi, dit

M. Bérard, la situation au Moyen-Orient qui perturbe les marchés financiers. Cela rend actuellement les placements boursiers très aléatoires et certains courtiers ne recommandent pas à leurs clients d'acheter des actions.

Par contre, fait valoir M. Bérard, l'action se vend actuellement bien en-deçà de sa valeur comptable, qui est de 10,75 \$. De plus, les actions achetées par le biais des droits de souscription sont admissibles au REA et procurent une déduction fiscale équivalente à 50 % de leur coût d'acquisition. Enfin, avec un dividende de 80 cents par année, une action achetée à 8 \$ donne un rendement de 10 %.

Par ailleurs, reconnaît-on, l'affaire du prêt au financier Robert Campeau, dont l'empire s'est effondré, a fait mal à l'image de marque de la

BNC. « Ce fut emmerdant et déplaçant pour la Banque », avouait hier M. Bérard.

La banque a dû inscrire des provisions pour pertes sur prêt d'une valeur de 136 millions \$, disait M. Bérard. Mais, insiste-t-il, cette affaire doit maintenant être considérée comme classée. Elle ne peut plus avoir d'effets négatifs sur les résultats de la banque. Au contraire, fait valoir le président, toute somme qui pourrait être tirée de l'affaire Campeau éventuellement aurait un impact positif sur les résultats de la BNC.

À propos du projet fédéral de réforme des institutions financières présenté la semaine dernière, M. Bérard le juge timide et affirme sa déception. Cependant, signale de son côté Léon Courville, premier vice-

président exécutif aux affaires générales, après cinq ans d'attente, la Banque Nationale préfère voir le projet adopté, même s'il ne répond pas entièrement à ses attentes.

La Banque se plaint en particulier de l'interdiction qui lui est faite de distribuer des produits d'assurances dans ses succursales.

Elle est par contre satisfaite de ce que le gouvernement fédéral ait maintenu le principe de la propriété diffuse des grandes banques, c'est-à-dire qu'aucun groupe ne puisse détenir plus de 10 % du capital-actions. M. Courville regrette toutefois que ce même principe n'ait pas été appliqué aux fiducies, comme les grandes banques le demandaient. Dans le cas des sociétés de fiducie, Ottawa permet qu'une société puisse détenir jusqu'à 65 % de la propriété.

Le taux d'escompte baisse de nouveau

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a repris son évolution à la baisse, hier, alors même que les critiques se multipliaient à l'endroit de la banque centrale canadienne et que certains prédisaient une faible mais longue récession.

Le taux d'escompte a chuté de 12,65 à 12,59 pour cent après avoir connu une légère hausse, la semaine dernière, la première depuis trois mois.

Le taux d'escompte avait atteint un plafond de 14,05 à la fin de mai dernier.

La Banque Toronto-Dominion a toutefois affirmé hier que la récession est déjà amorcée et que seule une baisse rapide des taux d'intérêt peut relancer l'économie.

« Il est indispensable de faire baisser de façon marquée les taux d'intérêt si l'on veut que la croissance reprenne », a affirmé la banque dans ses prévisions trimestrielles.

Les taux d'intérêt ont fléchi graduellement durant l'été, mais la pression inflationniste suscitée par la hausse des prix du pétrole et la prochaine taxe sur les biens et services pourrait limiter de nouvelles baisses, croit la banque.

L'institution se dit par ailleurs optimiste en ne prévoyant qu'une longue mais faible récession.

« Ce que nous pouvons espérer de mieux, c'est une longue période de récession de faible envergure, plusieurs mois d'inflation élevée due à la TPS et, espérons-le, une amélioration de nos conditions de vie dans un an », affirme le rapport de la banque.

Toronto-Dominion croit que la baisse des taux d'intérêt n'est pas pour demain, les prix devant commencer à grimper durant le reste de la présente année et le début de l'année prochaine.

Pour ces raisons, la Banque du Canada permettra probablement, à court terme, une faible baisse des taux mais décrètera une pause au début de 1991 ou pourrait même décider d'une légère hausse.

La Banque du Canada a également été prise à partie hier par le principal conseiller économique du gouvernement fédéral.

Le Conseil économique du Canada a en effet affirmé que la banque centrale se devait de mieux expliquer la forme de bataille qu'elle livre contre l'inflation, de façon que les contribuables canadiens puissent mieux comprendre ses décisions.

John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, a déjà affirmé que la politique monétaire qu'il applique a pour objectif principal de protéger la valeur réelle du dollar et de stabiliser les prix.

« Pour la majorité des Canadiens, la réalité de l'inflation se vit tous les jours et n'est pas qu'un concept économique », soutient le Conseil économique dans son dernier rapport annuel.

Les Canadiens, qui devront bientôt payer la TPS, subir une hausse de 18 % des taux d'assurance automobile et une augmentation de 15 pour cent des comptes d'Hydro-Québec, croient très certainement que l'inflation s'accroît, signale le rapport du conseil.

Le CPQ y va de ses sombres prévisions

Roland Parent

de la Presse Canadienne

LE CONSEIL du Patronat du Québec (CPQ) prévoit que l'économie du Québec se retrouvera dans une situation très difficile en 1991, pire que dans l'ensemble du Canada, avec un taux de chômage plus marqué.

Dans ses prévisions économiques annuelles, le président du CPQ, Ghislain Dufour, prévoit que la récession sévira au cours du dernier trimestre de cette année et des deux premiers trimestres de 1991.

« Les analyses des gens d'affaires sont presque toujours les mêmes. Les problèmes viennent de la politique monétaire, soit les taux d'intérêt et le dollar trop élevé », a-t-il dit.

Dans le but d'obtenir une baisse des taux d'intérêt, le CPQ a multiplié les pressions et au cours des derniers mois et ce n'est pas fini.

« Une rencontre est prévue à court terme avec sept ou huit fonctionnaires fédéraux et une autre avec le ministre Gilles Loiselle (au Conseil du Trésor et aux Finances), au début de décembre », a-t-il ajouté.

Le CPQ estime que l'an prochain, le produit intérieur brut réel ne sera que de 0,8 % au Québec contre 1 % dans l'ensemble du Canada.

Au Québec, la croissance de l'emploi s'établira à 0,5 % contre 0,6 % au Canada tandis que le taux de chômage sera de 1,2 % comparativement à 0,8 % dans l'ensemble du pays.

Il n'y a qu'au chapitre de l'inflation que le Québec affichera un taux plus favorable, soit de 5 % contre 5,2 % au Canada.

En conférence de presse, hier, le CPQ a fait valoir que les problèmes économiques canadiens, tels que le déficit et les taux d'intérêt élevés se trouveront aggravés par la crise du golfe Persique et par l'instauration de la taxe fédérale sur les produits et services auxquelles s'ajouteront la taxe de vente élargie du Québec.

Le CPQ a également noté que les consommateurs avaient réduit leurs intentions d'achats autant pour les biens durables, telles l'automobile et la maison, que pour les autres biens et services, en raison des taux élevés d'intérêt et leur confiance ébranlée dans l'économie.

L'organisme de pression patronal s'attend que la croissance des dépenses de consommation ralentisse encore l'an prochain, influencée par l'imposition de la taxe provinciale de vente de 8 % qui s'ajoutera à la tps fédérale.

Le CPQ prévoit que le ralentissement observé cette année dans le secteur de la construction résidentielle se poursuivra l'an prochain et de façon plus marquée au Québec qu'au Canada.

Dans le secteur du travail, le chômage déjà élevé au Québec, de 9,9 % en août, devrait augmenter jusqu'à 10,2 % l'an prochain.

Déjà en août, Montréal affichait 10 %, le deuxième taux en importance parmi les grandes villes du Canada, derrière Saint-John avec 12,3 %.

Face aux récentes prévisions économiques rendues publiques par la Banque de la Nouvelle-Écosse, et Nationale, et le Conference Board, le CPQ considère que les siennes se distinguent probablement par leur optimisme, au plan de l'inflation notamment.

Les processus d'évaluation font craindre le pire à Richard Drouin

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Si le processus fédéral d'évaluation du projet hydroélectrique de la seconde phase de la Baie James sur l'environnement n'est pas intégré à celui du gouvernement québécois, Hydro-Québec sera incapable de respecter ses échéanciers de construction et de livrer la marchandise en 1998 tel que convenu.

Devant une centaine de membres du chapitre québécois de l'Institut d'administration publique du Canada, le président du Conseil et chef de la direction d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, a même parlé, hier, d'incapacité de répondre aux besoins d'électricité si les gouvernements ne réussissent pas à s'entendre pour faire diligence dans ce dossier.

« Dans ce contexte, a-t-il dit, la collaboration des partenaires est essentielle et nécessitera des efforts et une volonté accrues de concertation et d'harmonisation. En l'absence de tels efforts, le développement durable des ressources hydroélectriques du Québec pourrait n'être qu'un concept, faute de développement. »

Pendant une trentaine de minutes, le chef de la direction de la société

d'État a parlé d'environnement et de la nécessité pour tous les partenaires d'épauler les efforts d'Hydro-Québec dans le développement durable.

Une chose est cependant ressortie de tout cet exposé. Hydro-Québec, a précisé M. Drouin, a planifié la réalisation de ses installations en tenant compte des délais requis jusqu'à maintenant par le gouvernement (du Québec).

Cependant, il ne faudrait pas, selon lui, que d'autres exigences viennent chambarder le calendrier d'exécution des travaux. Pour M. Drouin, les décisions de la Cour d'appel fédérale touchant les barrages de la Holmann River, en mars 1990, et de la Rafferty Alomada en Saskatchewan, au mois de décembre 1989, qui autorisaient le fédéral à procéder à des études d'impact des projets sur l'environnement, risquent de nuire à ceux du Québec.

En plus de ces jugements, il y a aussi le dépôt en juin dernier du projet de loi sur la mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

« Hydro-Québec est disposée à se soumettre à toutes les lois et règlements en vigueur », a souligné M. Drouin. Cependant, les récentes décisions risquent d'avoir un impact majeur sur le calendrier de réalisa-

tion des projets et sur notre capacité de répondre à temps à la croissance prévue des besoins d'électricité. »

À l'issue de sa présentation, M. Drouin a clairement indiqué qu'Hydro-Québec ne peut se soumettre à deux processus d'évaluation de ses projets sans risque. « Pour nous, a-t-il expliqué, un seul processus aide-rait énormément dans les échéanciers. Nous avons toujours dit que nous sommes prêts à nous soumettre, mais à condition que le processus soit unifié. »

Sur le plan pratique, les travaux de construction de la route menant au chantier de Grande-Baleine doivent absolument débuter au cours des prochaines semaines, au plus tard en janvier 1991, pour que les travaux aux centrales commencent tel que prévu en 1993.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore décidé si les études d'impact environnementales dans le cas de la route se feront concurrentiellement à celles des centrales.

« S'il y a une unification des projets d'évaluation, a averti M. Drouin, nous pourrions débuter les travaux aux centrales en 1993. »

L'évaluation environnementale n'est pas le seul problème qu'il faudra solutionner, a indiqué M. Drouin.

Forces rend hommage à Desjardins

Claude Turcotte

LA REVUE de prestige *Forces* consacre entièrement son numéro de cet automne au Mouvement Desjardins. C'est « un hommage bien mérité », affirme André Bolduc, le rédacteur en chef, dans un texte de présentation.

Il s'agit en fait d'un vibrant hommage. La lecture des différents textes tous plus prestigieux les uns que les autres, mais qui adoptent souvent le style panégyrique, fait penser un peu aux oraisons funèbres qui se succèdent lorsque survient le décès d'une personne de qualité. À cette différence majeure, cependant, que le Mouvement Desjardins n'a jamais été aussi vivant que maintenant, ce que *Forces* réussit également à mettre en évidence sur le thème général de « la solidarité en héritage ».

Pour raconter qui était Alphonse Desjardins, le fondateur de la première caisse populaire à Lévis en 1900, on a fait appel à Roger Lemelin, romancier bien connu, qui se souvient encore de son premier contact

en 1928 avec Cyrille Vaillancourt, successeur de Desjardins à la tête de ce mouvement. M. Lemelin a aussi contribué au scénario d'un film sur la vie d'Alphonse Desjardins que l'on pourra bientôt voir à la télévision.

Claude Béland, le président actuel du mouvement, rappelle pour sa part les objectifs et les valeurs de cette institution. Dans l'entrevue donnée à Michel Roy, M. Béland n'hésite pas à plonger au cœur de l'actualité politique, en affirmant qu'en se séparant du Canada, « le Québec devenu un État différent aurait sur le plan économique encore plus d'élan pour prendre sa place dans le monde ».

En 1990, le Mouvement Desjardins est « parti à la conquête des marchés internationaux », comme le raconte un autre journaliste, Jean-Paul Gagné. Puis, il y a Yvon Daneau, qui a exercé plusieurs fonctions importantes au sein de cette institution et qui en montre la croissance phénoménale, particulièrement depuis une trentaine d'années. Laurent Laplante cherche pour sa part à dévoiler « les secrets de la réussite de Desjardins ».

Puis, plusieurs notables viennent déposer leurs éloges au pied de ce

monument. Louis Laberge, le chef syndical, parle d'un « apport incalculable à la vie économique et sociale du Québec ». Pierre Pélaudeu affirme que Desjardins fut « un géant bien québécois ». Hélène Pelletier-Baillargeon voit le mouvement comme « une pièce maîtresse de l'identité québécoise ». Le Beauceron Marcel Dutil souligne « l'appui au développement régional ». Le syndicaliste agricole québécois Jacques Proulx s'attendrit sur « l'amitié et l'efficacité » du Mouvement Desjardins, alors que Rita Dionne Marsolais constate son « exceptionnelle capacité d'adaptation au changement » et que le jésuite Julien Harvey y voit « le visage humain de notre progrès ».

Jean Campeau et Jacques Bouchard (de l'agence BCP) ajoutent leurs témoignages à ce bouquet de compliments.

Les câblodistributeurs en appel

À LA SUITE de la décision mardi de la Commission du droit d'auteur, l'Association canadienne de la câblodistribution (ACC) lance un appel au cabinet et à la Cour d'appel fédérale au nom de ses 632 membres et de leurs 6,3 millions d'abonnés canadiens.

Selon l'ACC, la décision de la commission voudrait dire que les propriétaires de compagnies de câblodistribution paieraient 50 millions \$ annuellement pour les droits de retransmission des signaux étrangers de radio et de télévision.

« Nous en appelons au cabinet de cette décision sur deux principes, a déclaré Guy R. Beauchamp, président de l'ACC. Premièrement, nous nous objectons au montant qu'on nous demande de payer; 50 millions \$ dépassent de beaucoup la propre intention du Parlement dans ses

amendements à la loi sur le droit d'auteur. Deuxièmement, cette décision ne tient pas compte de l'inquiétude du gouvernement quant à un impact négatif de ces paiements sur la balance des paiements entre le Canada et les États-Unis ». M. Beauchamp a expliqué que des 50 millions \$ collectés auprès de l'industrie, près de 85 % iront directement aux États-Unis.

L'ACC a 30 jours après la publication de la décision dans la Gazette officielle du Canada pour en appeler au cabinet. Le cabinet a alors 60 jours pour se prononcer sur l'appel.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1694.35 - .59
TSE-300	3175.95 - 3.55
Dow Jones	2516.83 + 27.47
Dollar canadien (US Cents)	87.05 + .23
Or (New York-US\$)	392.30 - 1.60

L'ALCOOL AU VOLANT
C'est criminel
QU'ON SE LE DISE
Un appel de votre journal à la campagne de la Régie de l'assurance automobile du Québec

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

RÉSULTATS		Loto-Québec	
Tirage du 90-10-03		GAGNANTS	LOTS
6/6	3	3 333 333,40 \$	
5/6+	13	105 946,60 \$	
5/6	375	2 808,60 \$	
4/6	23 139	87,50 \$	
3/6	445 559	10,00 \$	
17 20 36 40 43 47		VENTES TOTALES: 27 905 317,00\$	
No complémentaire: 26		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 300 000,00 \$	
PROCHAIN TIRAGE: 90-10-06			
Tirage du 90-09-26		NUMEROS	LOTS
Extra	5 022 97	1 000 000 \$	
	022 97	1 000 \$	
	22 97	250 \$	
	2 97	50 \$	
	97	10 \$	
	7	2 \$	
Tirage du 90-10-03		2 3 10 13 15	
Banco	16 22 23 26 29		
	32 36 45 48 53		
Prochain tirage: 90-10-05	55 58 67 69 70		

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Prenez le contrôle

Ça prend peut-être moins de capital que vous pensez pour prendre le contrôle.

Les cadres ne se rendent pas toujours compte qu'ils ont les moyens de faire l'acquisition d'entreprises.

En réalité, le capital requis ne représente souvent qu'une petite fraction du prix total d'achat.

Et RoyNat tient compte d'éléments d'actif qui n'apparaissent sur aucun bilan, comme l'expérience, la compétence et l'ardeur au travail.

Ne laissez pas passer l'occasion. Venez nous voir maintenant. Personne ne peut structurer une fusion ou une acquisition plus vite que nous.

Voilà 25 ans que nous oeuvrons dans ce domaine.

RoyNat

FINANCER VOS AFFAIRES, C'EST NOTRE AFFAIRE.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
 POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
 CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

L'OTAN et le Pacte de Varsovie signeront un accord sur le désarmement conventionnel

AVIS PUBLICS Voir aussi en page B-7

appel d'offres

Gouvernement du Québec
SÛRETÉ DU QUÉBEC

OBJET: Acquisition de services de soutien technique aux logiciels d'exploitation du Service de l'informatique

- La Sûreté du Québec procède à la tenue d'un appel d'offres afin de mandater une firme de conseillers en informatique ayant de l'expérience dans les logiciels MVS, VTAM, CICS IDMS/DB et DC, dans le but de fournir des services de soutien technique aux logiciels d'exploitation et aux liaisons téléinformatiques ainsi que des services conseils.
- Le contrat, d'une durée de trois (3) ans, débutera le 11 janvier 1991.
- Seules sont admises à présenter leur candidature, les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises.
- Les documents nécessaires à la présentation d'une soumission sont disponibles à l'adresse suivante:
 Sûreté du Québec
 Service de l'informatique
 1701 Parthenais, local C8.06
 Montréal (Québec)
 H2L 4K7
 Tél.: (514) 598-4301
- Les soumissions doivent être reçues à cette même adresse avant 15H00 le 22 octobre 1990.
- La Sûreté du Québec ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.
- Une garantie de soumission est exigée. Cette garantie est de 10% du montant estimé du contrat si fournie sous forme de cautionnement ou de 5% si fournie sous forme de chèque visé.
- Si la firme compte plus de cent (100) employés, elle devra être détentrice d'une attestation émise par le Ministre des Approvisionnements et services, à l'effet qu'elle s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

La Direction de la Planification et de la technologie
 Gilles St-Antoine, d.g.a.

Québec

Jocelyn Coulon

LES MEMBRES de l'OTAN et du Pacte de Varsovie signeront à Paris le 18 novembre un accord sur la réduction des armes conventionnelles en Europe (CFE). La cérémonie se déroulera la veille du sommet des 35 pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui portera sur l'avenir du Vieux continent et des relations Est-Ouest.

Mercredi soir, après cinq heures de négociations, le secrétaire d'État américain, James Baker, et son homologue soviétique, Edouard Chevardnadze, ont conclu un accord de principe sur les grandes lignes d'un accord CFE qui doit être entériné par les membres des deux alliances. Il reste encore quelques petits détails qui seront réglés d'ici à la mi-novembre par les experts des 22 pays participants à la Conférence sur le désarmement conventionnel en Europe.

Les négociations CFE ont commencé à Vienne en mars 1989 mais ce n'est que cet été que les 22 pays participants ont surmonté de nombreuses divergences sur la définition des catégories et le nombre des armes à réduire ou à détruire. Baker et Chevardnadze ont levé les derniers obstacles. Selon des sources cana-

diennes et américaines, l'OTAN et le Pacte de Varsovie se sont entendus sur les points suivants :

- des plafonds ont été fixés pour chaque alliance sur cinq catégories d'armes : 7000 avions de combat, 20 000 chars, 30 000 véhicules de combat, 20 000 pièces d'artillerie et 2000 hélicoptères;

- un plafond de 500 avions de l'aéronavale, catégorie exclue de l'accord, a été fixé pour chaque alliance. Cette limite fera l'objet d'une déclaration contraignante en marge du document final;

- un membre d'une alliance ne pourra disposer de plus de 33,7% de l'ensemble des armes des deux alliances dans chaque catégorie sauf les avions de combat où la barre atteint 35%. Cela signifie 13 000 chars, 13 700 pièces d'artillerie, 20 000 véhicules de combat, 1500 hélicoptères et 5150 avions de combat.

Selon les chiffres de l'Alliance atlantique, le Pacte de Varsovie devra retirer ou détruire 39 000 chars, 51 000 pièces d'artillerie et 40 000 véhicules de combat.

Au chapitre de la destruction de matériel, M. Baker a précisé hier que le Pacte de Varsovie sera contraint de détruire 19 000 chars et l'OTAN 4 000 aux termes du traité sur la réduction des forces conventionnelles.

- Les obligations des Soviétiques en terme de destruction seront net-

tement plus grandes », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse tenue à la Maison-Blanche.

Sur la question de la vérification de l'accord, les Soviétiques résistent encore aux demandes occidentales. En plus des inspections sur place, l'OTAN réclame des inspections aériennes et l'utilisation de technologie avancée en matière de photographie et de radar installée sur des avions.

Enfin, l'Alliance atlantique va redéfinir les zones de désarmement en Europe. Au début, l'Europe était divisée en quatre zones dont la plus importante, la zone centrale (Benelux, Allemagne de l'Est et de l'Ouest, Pologne et Tchécoslovaquie) concentrait un important arsenal militaire. La réunification allemande et le retrait précipité des troupes soviétiques des pays de l'Est changent complètement les données militaires dans cette zone. Théoriquement, l'Alliance pourrait bientôt disposer d'un avantage de quatre contre un pour le Pacte de Varsovie ce qui n'était pas le cas il y a un an.

Reconnaissant cette situation pour le moins délicate, l'Alliance proposerait d'élargir la zone pour inclure la France, la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Italie et la partie occidentale de l'Union soviétique.

En plus des discussions entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, les membres de chaque alliance doivent

discuter entre eux de la répartition du nombre d'armes fixé par l'accord. Ainsi, les pays de l'OTAN doivent trouver une formule pour répartir sur leur territoire les 20 000 chars auxquels ils ont droit selon l'accord. Même chose pour le Pacte de Varsovie.

Immédiatement après la signature de l'accord le 18 novembre le processus de ratification commencera et pourrait durer six mois. Après cette ratification, l'accord de Vienne sera appliqué selon un scénario en trois phases :

- 120 jours pour déclarer le matériel que chaque pays dispose ;
- 3 ans pour retirer ou détruire ce matériel ;
- 120 jours pour vérifier si la quantité de matériel qui reste en place de part et d'autre respecte les plafonds fixés par le traité.

Selon un haut fonctionnaire canadien, de nouvelles négociations, CFE 2, pourraient débuter dès le lendemain de la signature de l'accord à Paris. Ces pourparlers porteraient principalement sur le nombre de soldats déployés en Europe et les mesures de confiance qui pourraient être adoptées pour éviter des conflits régionaux.

Ultérieurement, les pourparlers actuels qui regroupent 22 pays pourraient être élargis aux 35 membres de la CSCE.

La crise du Golfe est le test de l'après-guerre froide

LONDRES (AFP) — Premier « conflit majeur de l'après-guerre froide », la crise du Golfe est « cruciale en ce qui concerne la détermination de l'ordre international futur », a estimé le directeur de l'Institut international d'études stratégiques (IISS), François Heisbourg, en présentant son rapport 1990-91 sur l'équilibre des forces dans le monde, publié hier.

Pour la première fois, l'IISS a pu constater en 1990 des décisions concrètes de réduction des armements, en particulier dans les pays de l'Est, dont la composition des forces armées est devenue plus transparente. Le Pacte de Varsovie pourrait bientôt n'être qu'une coquille vide. L'OTAN a tiré les leçons politiques et

stratégiques de la fin de la guerre froide. L'Allemagne est de nouveau unie. Le rapprochement sino-soviétique se confirme. Les négociations sur le contrôle des armements conventionnels en Europe (CFE) et nucléaires (START) ont fait des progrès considérables.

Ces « développements encourageants » se trouvent cependant contrebalancés par la tourmente économique, sociale, ethnique en Union soviétique, les éthnités parfois tragiques de la mise en place des démocraties, en Europe de l'Est comme en Amérique latine, l'agitation en Afrique du Sud, la persistance de guerres civiles et de conflits régionaux (Corne de l'Afrique, Cam-

bodge, Sri Lanka, problème palestinien...). La violence de la guerre civile qui a éclaté au Libéria et, surtout, l'invasion du Koweït par l'Irak, prouvent la fragilité de la paix.

Par sa nature et par l'ampleur de l'engagement international de plus d'une vingtaine de pays, la portée de cette crise « va bien au-delà de la région du Moyen-Orient et d'un problème pétrolier », a estimé le directeur de l'IISS dans un entretien avec l'AFP.

La crise du Golfe a donné l'occasion au Conseil de sécurité de l'ONU, pour la première fois depuis sa création, d'agir comme l'avait prévu la charte de 1945. « Le rôle des États-

Unis dans le monde et la nature de leurs relations avec leurs alliés européens et orientaux » sont également en jeu, selon M. Heisbourg.

Selon M. Heisbourg, la crise du Golfe ne remettra en revanche pas en cause le processus de désarmement « entamé avec le désamorçage de la confrontation Est-Ouest ». « Il peut même sortir renforcé de la crise ». Les négociations CFE sont sur le point d'aboutir comme le prouve l'accord sur toutes les questions principales conclu mercredi à New York par le secrétaire d'État américain James Baker et le ministre soviétique des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze.

Les NOMINATIONS du mois AU DEVOIR

Les nominations suivantes ont été publiées dans Le Devoir durant le mois d'août 1990

Pour de plus amples renseignements concernant la publication de vos avis de nomination, contactez
 Christiane Legault (514) 842-9645
 ou 1-800-363-0305

 VIDÉOTRON INTERNATIONAL LTÉE Pierre Brodeur Président	 LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA Philip O'Brien Troisième Vice-Président du conseil	 ASSURANCE-VIE DESJARDINS Louis-R. Labrecque Premier Vice-Président Assurances et Rentes individuelles	 DESJARDINS Alban D'Amours Premier Vice-Président et chef de la Planification et de la Vérification à la Confédération	 EACL Stanley R. Hatcher Président-directeur général
 DOMTAR INC. Pierre Desjardins Président et chef de la direction de la Société	 LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA Bernard R. Wilson Trésorier	 ASSURANCE-VIE DESJARDINS Marcel Pépin Premier Vice-Président Planification, Actuariat, Contrôle et Systèmes	 DESJARDINS Michel Thérien Premier Vice-Président et chef de l'Exploitation à la Confédération	 EACL Terrance E. Rummery Président
 ULTRAMAR CANADA Guy Archambault Président	 ASSURANCE-VIE DESJARDINS Jean-Claude Beaulieu Premier Vice-Président Ressources humaines et administration	 ASSURANCE-VIE DESJARDINS Claude Gravel Président et chef de la direction de la compagnie	 UNIVERSITÉ D'OTTAWA Bernard Philogène Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	 FCPA Jean-René Halde Président du Conseil
 LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA Jack E. Sinclair Président du conseil	 ASSURANCE-VIE DESJARDINS Gérard Bouvier Premier Vice-Président Placement	 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL Rolland Bérubé Conseil d'administration	 UNIVERSITÉ D'OTTAWA Jean-Michel Beillard Vice-recteur aux relations universitaires et au développement	 SOCIÉTÉ RADIO-CANADA Marie-P. Poulin Vice-présidente aux ressources humaines
 LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA Miller H. Ayre Vice-Président du conseil	 ASSURANCE-VIE DESJARDINS Camille Fortier Premier Vice-Président Assurances et Rentes des caisses	 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL Pierre Desjardins Conseil d'administration	 ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES Bertin F. Nadeau Président de la campagne annuelle du Fonds Leadership	 SYSTEMATIX Liem Nguyen Premier Vice-Président
 LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA David McLean Deuxième Vice-Président du conseil	 ASSURANCE-VIE DESJARDINS Jean-Louis Premier Vice-Président Assurances et Rentes collectives	 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL Paul M. Rollin Conseil d'administration	 EACL Robert Ferchat Président, Conseil d'administration	

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Bagdad préfère la guerre à la capitulation

NICOSIE (Reuter) — Une guerre dans le Golfe peut-elle être évitée? Le roi Fahd d'Arabie saoudite, qui a reçu hier François Mitterrand, est sceptique. Mikhaïl Gorbatchev, qui a dépeché un émissaire à Bagdad, dit ne pas croire à un conflit armé. Taha Yassin Ramadan, vice-premier ministre irakien, déclare: «plutôt la guerre qu'une capitulation».

«Le Koweït est une partie inséparable de l'Irak», a dit Ramadan lors d'une conférence de presse à Amman. «Nous préférons la guerre plutôt que de capituler et de placer toutes nos ressources entre des mains étrangères».

«Nous sommes prêts à engager un dialogue si celui-ci est lié à notre cause centrale (la Palestine), mais si son seul objectif est d'obtenir que nous nous retirions de notre territoire, cela est impossible», a-t-il dit après avoir rencontré le roi Hussein de Jordanie et le premier ministre japonais Toshiki Kaifu.

Ramadan a dit du plan en quatre étapes proposé par Mitterrand de-

vant l'Assemblée générale de l'ONU le mois dernier qu'il constituait le commencement de l'espoir. Mais il n'a pas affirmé l'intention de l'Irak de retirer ses troupes du Koweït et de libérer les étrangers détenus par Bagdad — préalables à toute négociation posés par Paris.

Selon l'ancien ministre saoudien du pétrole Cheikh Ahmed Zaki Yamani, il y a plus d'une chance sur deux pour qu'une guerre éclate, et le prix du baril de pétrole pourrait alors monter à 60 dollars. Il était de 38 dollars, en hausse d'un dollar, hier, à New York.

La Jordanie a pris des dispositions pour pouvoir accueillir rapidement 150 000 réfugiés d'Irak et du Koweït, au rythme de 30 000 à 40 000 par jour, «s'il se passait quelque chose dans le Golfe».

À Koweït, où le président Saddam Hussein a inspecté mercredi les troupes qui occupent sa 19e province irakienne, l'une des principales raffineries, Mina Abdoullah, a été re-

baptisée Saddam.

À court de vivres et d'eau, les deux diplomates italiens en poste à Koweït s'apprentent à quitter leur ambassade, l'une des dernières encore ouvertes.

Devant le président Mitterrand, le roi Fahd a exprimé des doutes sur la réussite de la stratégie d'embargo économique et politique, a rapporté le porte-parole du chef de l'Etat français, Hubert Védrine. Cette stratégie doit être menée jusqu'au bout mais Saddam Hussein ne semble pas nous entendre, a dit en substance le souverain. Mitterrand a rendu visite aux troupes françaises à Yanbu, sur la mer Rouge, avant de regagner Paris.

Invité par l'Irak et reçu par Tarek Aziz, ministre des Affaires étrangères, Ievgueni Primakov, un membre du Conseil de la présidence soviétique, a déclaré aux journalistes: «Je pense qu'il faut trouver une solution politique pour éviter de glisser vers une solution militaire. Voilà la position de l'Union soviétique». La veille,

à Amman, Primakov avait eu des entretiens séparés avec le roi Hussein et Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, qui a rencontré Saddam Hussein à Bagdad hier.

À Moscou, le président Gorbatchev, que les journalistes interrogeaient sur les risques d'un conflit armé, a répondu: «Je ne crois pas». L'URSS participerait-elle à une guerre? «Je pense qu'il y a plus qu'assez de soldats là-bas», a dit Gorbatchev avant de recevoir le vice-premier ministre omanais Qais Bin Abdulmonim al Zawawi.

Le roi Hussein a déclaré au premier ministre japonais qu'il ne fallait pas enfermer l'Irak dans un mur rigide de principes, qu'il fallait laisser une porte ouverte.

Kaifu avait auparavant rencontré Ramadan à la demande de ce dernier. Il lui a dit que Bagdad devait retirer ses troupes du Koweït, rétablir son gouvernement légitime et libérer tous les otages étrangers, a déclaré un porte-parole japonais.

Ramadan a répondu que le Koweït appartenait historiquement à l'Irak, que les pays occidentaux avaient conspiré contre son pays et que le déploiement de forces étrangères en Arabie saoudite rendait une solution plus difficile. «Les discussions ont été très sérieuses, mais les deux parties sont restées sur leurs positions», a dit le porte-parole japonais.

Enfin, le président Hosni Moubarak a déclaré que la police égyptienne avait arrêté des commandos envoyés par l'Irak pour «créer un état d'instabilité (en Égypte), attaquer certaines installations, lancer des bombes et attaquer des autocars».

«On a parlé d'une solution arabe ou d'une solution internationale. Arabe, internationale, anglaise, française ou allemande, il n'y a qu'une solution: le retrait et le retour au respect de la légitimité», a dit Moubarak dans un discours à l'occasion du 17e anniversaire de la guerre israélo-arabe de 1973.

EN BREF...

Dissolution

BERLIN (Reuter) — Le Pacte de Varsovie devrait rapidement se saborder en tant qu'organisation militaire, probablement dès 1991, a déclaré hier le maréchal soviétique Sergueï Akhromiev. Ancien chef d'état-major et conseiller du président Mikhaïl Gorbatchev, le maréchal a dit au quotidien communiste allemand *Neues Deutschland* que l'Alliance atlantique devrait elle aussi renoncer à son rôle militaire et devenir un organisme politique. Il a ajouté que certains de ses six membres étaient favorables au maintien du Pacte de Varsovie en tant que structure politique et que, si ses alliés en décidaient ainsi, l'URSS ne s'y opposerait pas. L'ancienne RDA a déjà quitté le Pacte pour cause d'unification et la Hongrie prévoit aussi de le quitter. Il ne resterait dès lors autour de Moscou que la Pologne et la Tchécoslovaquie, désormais dotées de gouvernements non communistes, ainsi que la Bulgarie et la Roumanie, qui ont opté pour le réformisme. Akhromiev a critiqué la domination exercée par les États-Unis sur l'OTAN. Il a souligné que bien que le Pacte de Varsovie batte de l'aile, Moscou n'envisageait pas de rejoindre l'Alliance atlantique.

Pliéthore de candidats

WELLINGTON (AFP) — Un nombre record de 677 candidats sont en lice pour les 97 sièges à pourvoir au futur Parlement néo-zélandais, a-t-on annoncé hier de source officielle après la clôture des inscriptions de candidatures pour les élections générales du 27 octobre. Le Parti travailliste au pouvoir, confronté à une situation économique difficile, et le Parti national (conservateur, opposition) auront des candidats dans chacune des circonscriptions. Les dissidents du Nouveau parti travailliste seront présents dans 93 circonscriptions. Parmi les autres candidats se trouvent 71 Verts et 40 sans parti. Les dernières élections générales en Nouvelle-Zélande se sont déroulées en 1987.

Nouveau président

ALGER (Reuter) — Les députés algériens ont élu hier Abdelaziz Belkhadem à la présidence de l'Assemblée nationale populaire où il succède à Rabah Bitat, démissionnaire la veille. Belkhadem était vice-président, porte-parole de l'Assemblée et membre du comité central du Front de libération nationale (FLN). L'Assemblée a ouvert mercredi sa dernière session avant les premières élections générales libres prévues pour l'an prochain. Agé de 45 ans, Belkhadem est député de la ville de Tiaret, au sud-est d'Alger. Il a aussi exercé les fonctions de sous-directeur à la présidence.

Candidature

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le social-démocrate haïtien Victor Benoit a été désigné, mercredi soir à Port-au-Prince, candidat à la présidence par la convention du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD). Le FNCD est un groupement politique dont les principaux membres sont le Conacom (Congrès national des mouvements démocratiques), la Confédération unitaire démocratique d'Yves Paul et une multitude de petites organisations populaires. La désignation de M. Benoit s'est effectuée à l'issue d'une journée de débats qui a réuni plusieurs centaines de délégués venus des différentes régions du pays. M. Benoit, candidat au Sénat lors des élections avortées de novembre 1987 pour le département de l'Artibonite (nord de Port-au-Prince) dont il est originaire, a déclaré accepter d'être candidat pour l'élection présidentielle prévue le 16 décembre prochain malgré le moment difficile que traverse le pays.

Mazowiecki affrontera Walesa

VARSOVIE (AFP) — Le premier ministre Tadeusz Mazowiecki, «après mûre réflexion», s'est finalement décidé hier à affronter Lech Walesa, le président de Solidarité, lors des premières élections présidentielles libres en Pologne, qui auront lieu le 25 novembre.

Ce duel entre deux hommes qui ont autrefois lutté au coude à coude au sein de Solidarité pour la liberté et la démocratie, consacre la fracture de la société polonaise jadis unie dans l'anticommunisme, et l'émergence de nouvelles forces politiques dans la Pologne post-communiste, estiment les observateurs.

Lech Walesa, très critique de l'action du gouvernement, fut le premier à annoncer il y a près de trois semaines, qu'il brigait la succession du général Wojciech Jaruzelski, élu pour six ans en 1989, et dont la Diète (chambre basse) a décidé d'écarter le mandat.

«J'ai pris cette décision parce que la situation historique m'a placé là où je me trouve actuellement», a dit M. Mazowiecki hier soir à la télévision, l'air grave et déterminé.

Désigné il y a un an par Lech Walesa lui-même à la tête du premier gouvernement non-communiste dans un pays de l'Est, Tadeusz Mazowiecki a longtemps hésité à se lancer dans une lutte, vécue comme fratricide par de nombreux Polonais, et souvent considérée comme perdue, malgré l'avance dont le créditent les sondages officiels.

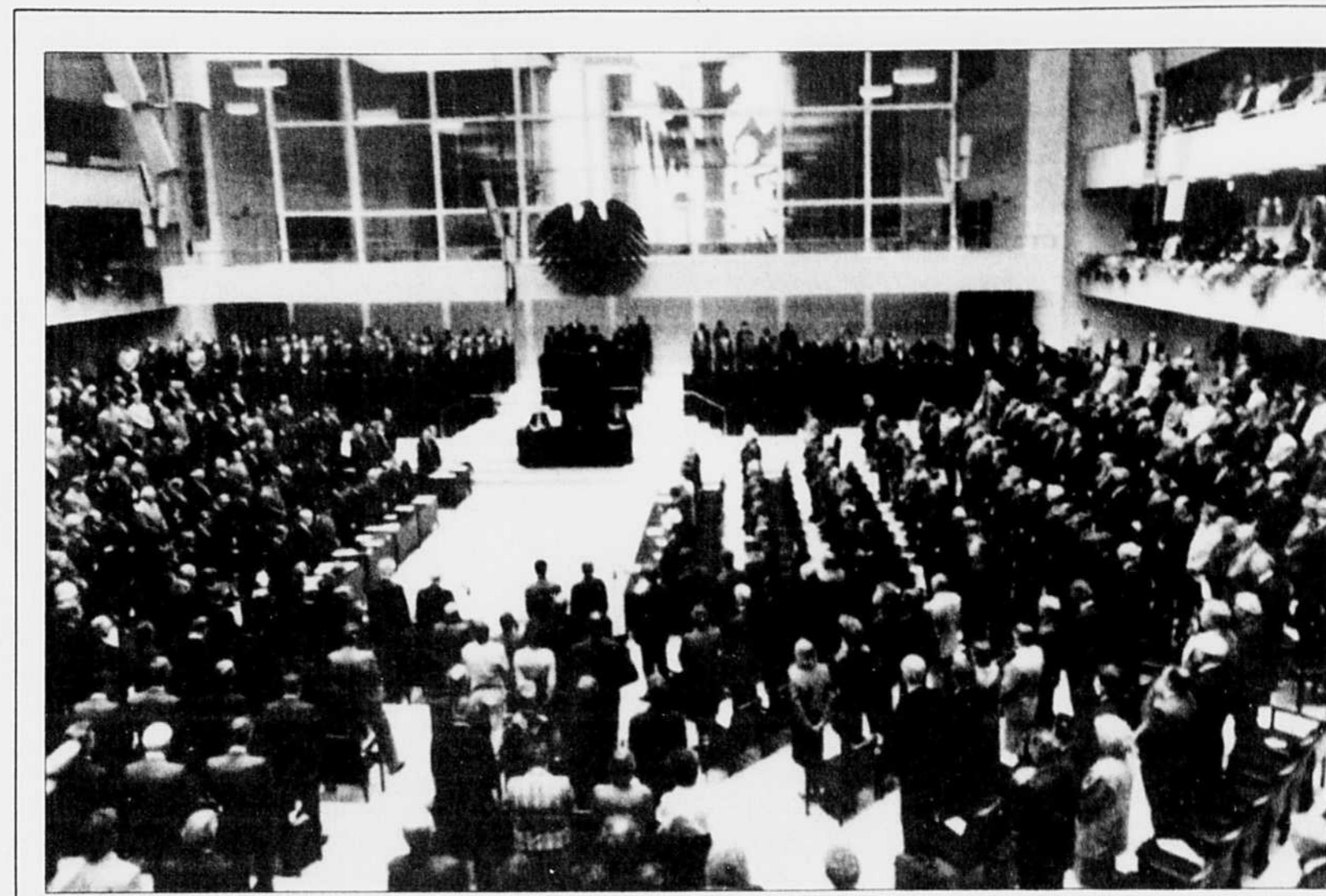
Mais cet intellectuel, fervent catholique qui a toujours lutté avec obstination contre tout totalitarisme ou intolérance, s'est aussi découvert une mission: conduire sans heurts la Pologne vers la démocratie et l'économie de marché.

«J'ai décidé de persévérer sur la route que j'ai choisie qui permet à la Pologne — pays sage, tolérant, fondé sur les valeurs chrétiennes, vivant en bons termes avec tous ses voisins — d'occuper une place honorable en Europe et dans le monde. C'est sur cette voie, et non une autre, qu'il faut aller de l'avant en faisant mieux, plus rapidement et plus sûrement», a-t-il déclaré à ses compatriotes.

Le chef du gouvernement a aussi subi la pression de son entourage et de ses anciens amis de Solidarité, aujourd'hui regroupés pour la plupart au sein du mouvement Action démocratique (ROAD), estimant qu'il est le seul à pouvoir rivaliser avec Lech Walesa, qu'ils accusent de vouloir gouverner en dictateur.

L'ancien électricien de Gdansk, qui s'est retrouvé à l'écart du pouvoir alors qu'il estimait être le principal artisan du renversement du régime communiste, affirme être certain de gagner et réclame «au moins 80 % des voix» afin de lui permettre d'être un président fort.

Le président de Solidarité, qui vient de recevoir le soutien massif de la Commission nationale du syndicat, a déjà entamé sa campagne électorale à travers la Pologne.



Les députés allemands au travail

PHOTO AP

Les députés de la nouvelle Allemagne se sont mis au travail hier, après 48 heures de fêtes de l'unification, en se réunissant dans le Reichstag de Berlin (photo), où le chancelier Helmut Kohl a prévenu ses 79 millions de concitoyens qu'ils devraient faire des sacrifices. Dans une déclaration de près d'une heure, le chef chrétien-démocrate (CDU) du gouvernement de Bonn, qui est devenu le premier chancelier de l'Allemagne unie mercredi à zéro heure, a posé les bases de sa politique en affirmant notamment que les Allemands n'oublieraient pas les crimes qu'ils ont commis et

singulièrement l'Holocauste, et en assurant que son pays était conscient de sa responsabilité internationale croissante. Les 519 députés d'Allemagne de l'Ouest et leurs 144 collègues de l'ex-Chambre du peuple (parlement unifié de la RDA), qui constituent le nouveau Bundestag jusqu'aux élections générales du 2 décembre, se sont mis au travail en examinant le projet de loi électorale pour les prochaines élections. Au début de la séance, les cinq nouveaux ministres (sans portefeuille) représentant l'ex-RDA ont prêté serment. Il s'agit de trois responsables de la CDU, Lothar de Maizière, ex-premier ministre, Sabine Bergmann-Pohl, ex-président de la Chambre du peuple et Guenther Krause, ainsi que Rainer Ortleb (parti libéral FDP) et Hans Joachim Walther (Union sociale-allemande DSU, ultra-conservateur).

Paris et Bruxelles envoient des troupes au Rwanda

PARIS (Reuter) — Les gouvernements français et belge ont annoncé hier l'envoi de troupes au Rwanda pour y protéger leurs ressortissants face à une invasion de forces rebelles.

Le ministère français des Affaires étrangères a précisé que 150 hommes partiraient hier soir exclusivement chargés de la protection des 700 ressortissants français ainsi que de l'ambassade.

De source militaire on précise qu'il s'agit d'une compagnie du 2e régiment étranger de parachutistes. Ce régiment avait été parachuté sur Koweït (Zaire) pour protéger des ressortissants occidentaux lors d'une rébellion au Shaba en 1978.

À Bruxelles, un communiqué du premier ministre Wilfried Martens annonce que la Belgique a décidé, de concert avec le gouvernement rwandais, l'envoi sans délai de troupes et de matériel militaire au Rwanda.

Il ajoute que cette action s'inscrit

dans le cadre d'une action humanitaire destinée à protéger les ressortissants belges, au nombre de 1630, et de permettre, si nécessaire, leur évacuation.

Un porte-parole du ministère belge de la Défense s'est refusé à donner des précisions sur les effectifs envoyés, mais la radio belge avait annoncé peu auparavant que 200 parachutistes étaient prêts à partir pour le Rwanda.

Selon l'agence Belga, un avion de transport C-130 chargé de matériel militaire a déjà décollé jeudi pour Kigali.

Le Rwanda a réclaté une intervention militaire de la Belgique, l'ancienne puissance coloniale, et de la France pour l'aider à repousser l'invasion de Rwandais réfugiés en Ouganda qui ont pénétré dimanche dans le pays et ne sont plus qu'à 70 km de la capitale.

Le président rwandais Juvenal

Habyarimana est rentré à Kigali mercredi soir après avoir écourté un voyage aux Nations unies et fait escale à Bruxelles pour demander l'aide de la Belgique.

De passage à Paris, le ministre rwandais des Affaires étrangères Casimir Bizimungu a demandé à la France des munitions et du matériel militaire.

Selon des diplomates occidentaux à Kigali, l'armée semblait retenir entre 1500 et 2000 rebelles à Gabiro, ville située sur la route principale reliant l'Ouganda à la capitale rwandaise.

À Kampala, on craignait que des milliers d'autres Rwandais servant dans les rangs de l'Armée de résistance nationale (ARN) ougandaise ne désertent pour rejoindre le chef des rebelles, le général Fred Rwigyema, officier ougandais d'origine rwandaise.

La plupart de ses hommes appartiennent à l'ethnie minoritaire tutsi

qui exerçait le pouvoir au Rwanda jusqu'à ce qu'elle en soit chassée en 1959 par une rébellion de la majorité hutu.

De son côté, le Burundi voisin, où les Tutsis sont toujours au pouvoir, a annoncé qu'il renforcerait les contrôles à la frontière pour empêcher tout Rwandais réfugié sur son territoire d'aller rejoindre les rebelles.

«Le Burundi ne permettra pas que son territoire serve à une quelconque attaque contre le Rwanda», a déclaré à Reuter une personnalité gouvernementale burundaise.

Le président burundais Pierre Buyoya, qui appartient lui-même à l'ethnie tutsi, a informé mercredi l'ambassadeur rwandais de la position de Bujumbura, a ajouté cette personnalité.

Selon des experts militaires à Kampala, sur des effectifs de 80 000 hommes, 7000 Rwandais servent toujours dans l'armée ougandaise.

Aquino s'engage à mater la rébellion militaire

CAYAGAN DE ORO (Reuter) — Des soldats philippins ont déclenché hier une insurrection séparatiste dans le sud de l'archipel, que la présidente Corazon Aquino s'est jurée d'écraser.

Les rebelles, commandés par l'ancien commandant en second de la garde présidentielle d'Aquino, se sont emparés à l'aube de deux villes de l'île de Mindanao sans avoir à livrer de combat. Ils ont proclamé l'indépendance de l'île — la deuxième du pays par la taille — dans un communiqué aux agences de presse.

Aquino, craignant sans doute que d'autres soulèvements éclatent dans le pays, a placé en état d'alerte les 150 000 soldats de l'armée gouvernementale et a pris des mesures de sécurité exceptionnelles à Manille.

«Soyons précis. La constitution sera appliquée avec force, si elle est menacée», a déclaré Aquino, qui a surmonté six tentatives de coup d'État depuis quatre années qu'elle est au pouvoir.

Le chef de la rébellion Alexander Noble — dont les hommes ont pris

les villes de Butuan et Cagayan de Oro sans tirer un coup de feu — est un proche du colonel Gregorio Honasan, auteur en décembre dernier de la plus grave des six tentatives. Noble s'était enfilé vers Mindanao après l'échec de cette tentative.

Les rebelles ont tenté de s'emparer d'un camp militaire dans une troisième ville, Ilagan, mais en ont été repoussés par l'aviation gouvernementale, a annoncé l'armée.

Le ministre de la Défense Fidel Ramos, qui a écourté ses vacances à Hong Kong, a rejeté toutes négociations et a déclaré que la rébellion serait rapidement écrasée.

«Nous devrions être capables de reprendre le contrôle très bientôt», a-t-il déclaré.

Des habitants de Cagayan résidant près du quartier général de la 4e division d'infanterie, aux mains des rebelles, ont commencé à évacuer la zone hier soir par crainte d'une action des forces gouvernementales.

Ramos a conseillé aux rebelles communistes et aux séparatistes

musulmans de ne pas se joindre à cette rébellion.

Aquino a déclaré lors d'une intervention télévisée que les 22 gouverneurs provinciaux de Mindanao lui étaient fidèles et a appelé les Philippines à rejeter «la désinformation, la propagande et l'exagération».

«Nous ne pouvons pas laisser mourir notre démocratie», a-t-elle ajouté.

Le gouvernement a suspendu les relations aériennes avec le nord de Mindanao et a fermé six ports dans cette région.

Un T-28 de l'armée s'est abîmé au large de l'île de Cebu, au nord de Mindanao, et son pilote a été tué, a annoncé l'armée.

La rébellion pourrait avoir pour objectif d'attirer les forces gouvernementales hors de la capitale afin de dégarnir la défense de Manille et de favoriser la réussite d'une tentative de coup d'État.

«Ils espèrent pouvoir établir une Mindanao indépendante (...) et ensuite se déplacer vers le nord», a déclaré le conseiller d'Aquino pour la

sécurité nationale.

Le délégué du président George Bush pour le programme d'assistance économique aux Philippines a déclaré que l'aide étrangère serait coupée en cas de coup d'État.

«Je dois rappeler que notre législation requiert la rupture de l'assistance américaine à un pays dont le gouvernement démocratiquement élu est renversé par la force», a déclaré Elliot Richardson.

Noble est entré à Cagayan de Oro, une ville de 500 000 habitants, dans un véhicule blindé et a été ovationné par une foule de plusieurs milliers de personnes.

«Nous ne souhaitons pas d'affrontement sanglant. En fait, j'invite les commandants militaires de la région à en parler avec nous», a déclaré Noble, qui a reçu le soutien de Reuben Canoy, chef du mouvement pour l'indépendance de Mindanao.

La population de Mindanao s'élève à 17 millions d'habitants. Une rébellion séparatiste musulmane y avait éclaté dans les années 70, faisant plus de 50 000 victimes.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements	
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457	
Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....	(418) 845-2080
Indicatif 514.....	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

ÉDITORIAL

Le coquelicot du souvenir

Ce vingtième anniversaire des Événements d'octobre 1970 devrait, espérons-le, être le dernier. Pendant les quelques jours où nous rumineons encore les séquelles de ce sordide épisode de notre histoire moderne, il devrait être possible d'en finir avec le romantisme et la complaisance qui donnent lieu, encore une fois, à des « commémorations » vaguement au bord du ridicule. Pour un peu, on nous vendrait des coquelicots du souvenir à arborer en hommage aux vétérans.

La fascination qu'exerce sur nous la Crise d'octobre est grande, comme elle le serait pour un spectaculaire accident impliquant des milliers de personnes. Le Québec a tremblé, certes, cet automne-là, et il a mis quelque temps à ramasser tous ses débris. Mais on ne peut continuer plus longtemps à gonfler les événements et leurs acteurs sans risquer de tomber dans le travers même qu'on a reproché, à l'époque, au gouvernement de Pierre Elliott Trudeau. On stigmatise l'ancien premier ministre pour avoir utilisé une massue — la Loi sur les mesures de guerre — afin d'écraser un insecte, une poignée de pseudo-révolutionnaires amateurs qui ne menaçaient aucunement la sécurité publique. Si le sens de la mesure s'imposait alors, il n'est pas périmé aujourd'hui.

Au fil des études, recherches, enquêtes qui ont scruté chaque détail de la crise, le roman noir dont se repaissaient les amateurs de complots nationaux et internationaux est devenu gris. Pas de mystères glorieux, pas de services secrets, peu d'agents doubles et encore moins de provocateurs formés à Moscou ou Washington. Nous étions tout bêtement entre nous, livrés à nos travers et turpitudes, tant du côté du pouvoir que des felquistes. Les quelques « révélations » qui coulent encore de ce fruit trop pressé relèvent du commérage. La source de frissons est épuisée.

Même celle de l'indignation commence à avoir fait son temps. On trouvera difficilement quelqu'un, au Canada ou au Québec, pour ne pas répudier aujourd'hui l'usage qui fut fait de la Loi sur les mesures de guerre. Dans un pays où la Charte des droits est du dernier chic intellectuel, il ne fait plus très bon se souvenir qu'on a applaudi largement et quasi unanimement, surtout hors Québec, la suspension des libertés civiles, les arrestations massives sans mandat, et

l'emprisonnement sans procès. Quand ils parlent, les anciens partisans de la ligne dure se lavent les mains, chacun à sa façon. Les anciens collègues anglophones de M. Trudeau regrettent d'avoir été floués par des ministres francophones qui prétendaient voir des terroristes dans chaque chaumière. Les mêmes ministres francophones, un peu piteux aussi, renvoient la balle à Robert Bourassa qui les aurait poussés, les pauvres, à avoir la main lourde. On se rend compte, tout à coup, qu'à part M. Trudeau qui a saisi froidement et magistralement l'occasion d'asseoir son image de dompteur du Québec, les autres n'é-

voir révélé au bon peuple sa condition réelle, et les dessous de son exploitation. Et c'est, au bout du compte, la plus généreuse gauche québécoise qui a payé le prix de la violence, quand la jeunesse post-felquistique des années soixante-dix, enflammée de radicalisme, a rejeté l'esprit de réforme pour épouser des corps de doctrines.

La Crise d'octobre, disent encore les nostalgiques, a révélé tôt dans son règne la vraie nature de M. Trudeau et le peu de cas qu'on faisait des libertés au Canada. Si oui, qui en a fait son profit? Si l'ancien premier ministre libéral a réussi, tant bien que mal, à se faire réélire par un Canada anglais qui s'en méfiait, c'est en bonne partie parce qu'Octobre rayonnait à son curriculum vitae. Il a pu se permettre tous les raidissements constitutionnels qui ont été la plaie des derniers vingt ans, grâce à une aura de légitimité acquise contre les « casseurs ». S'il a pu exploiter à fond la confusion habituelle entre souverainisme et felquisme, c'est que 1970 lui en a donné le tremplin. Est-il plus méprisable de saisir l'occasion que de l'offrir?

Jusqu'à ce jour, les aspirations bien ordinaires du Québec, la volonté de contrôle de son propre destin qu'on trouve souvent admirable chez d'autres peuples, font l'objet de perceptions apeurées quand on ne les assimile pas à la subversion. C'est le cas jusque dans les rangs néo-démocrates aux Communes qui se scandalisent de voir des députés du Bloc Québécois recevoir un salaire, pour ne pas parler des affolements sur les plus obscures banquettes libérales ou conservatrices. On n'oserait plus applaudir à la Loi sur les mesures de guerre, mais on distingue à peine entre la dissidence violente d'hier et la dissidence pacifique d'aujourd'hui. Même combat.

Une gauche ramollie, un débat constitutionnel torpide, un dialogue impossible, et des classes populaires québécoises guère plus avancées aujourd'hui qu'hier: certes, le FLQ de 1970 n'est pas responsable de tous ces ratés qui sont ceux d'une société entière, mais il n'y est pas étranger non plus. La meilleure façon de « célébrer » octobre serait d'enterrer à tout jamais l'exaltation et le mythe. On ne fait pas d'additions avec des soustractions, et le sens de l'histoire se distingue mal dans les impasses.

LISE BISSONNETTE

La meilleure façon de « célébrer » Octobre serait d'enterrer l'exaltation et le mythe.

taient pas les répressifs qu'on dénonçait, mais juste des politiciens bien ordinaires, dociles au maître, avec des principes à géométrie variable. Vaut-il la peine, vraiment, de continuer à le pourfendre, ces figurants et vilains d'opérette?

Difficile, tout autant, de voir des héros dans les felquistes de 1970 dont la plupart ont au moins la décence de ne pas réclamer de monument. Certains se montrent plus lucides que ceux qui les ont pris pour d'admirables sauveurs du peuple, en 1970, et qui leur imputent aujourd'hui une « accélération » de l'histoire québécoise. C'est confondre la vitesse avec ses palpitations.

Le Québec, en réalité, n'avait cessé d'accélérer depuis le début de la Révolution tranquille. Peu de peuples ont, aussi rapidement qu'ici, mis en cause dogmes et puissances traditionnelles, réformé leurs institutions, renversé les obstacles. C'est faire insulte à tous ceux qui oeuvraient, en 1970, dans les groupes populaires, les mouvements coopératifs, les milieux culturels en ébullition, les établissements d'éducation qui se démocratisaient massivement, que de raconter qu'on doit au Front de Libération du Québec, et à ses communiqués, d'a-



BLOC-NOTES

Le « rêve » du partenariat et le déficit fédéral

LE CONSEIL économique du Canada (CÉC) s'est donc finalement laissé emporter par le « rêve » du partenariat, dont les succès incontestables dans certains pays européens ne cessent d'impressionner plusieurs des intellectuels canadiens. Dans son dernier exposé annuel, l'organisme consultatif opte résolument pour une étroite coopération entre gouvernements, employeurs et syndicats dans un grand nombre de domaines. Il en vient même à croire qu'à défaut d'établir une collaboration efficace entre ces partenaires, le Canada se prépare des jours sombres et des choix douloureux.

Cette recommandation survient au moment où le pouvoir fédéral est paralysé par la remise en cause profonde du cadre constitutionnel et que sa situation budgétaire demeure extrêmement préoccupante, d'autant que l'économie entre maintenant en récession. Le projet de partenariat mis de l'avant par le CÉC cherche donc à sortir le pays de l'impasse économique et politique.

Il n'y a pas de doute que les nouvelles formes de partenariat social et politique qu'il propose favoriseraient une meilleure coordination des grands choix effectués par les divers niveaux de gouvernement et par la Banque centrale. Mais le scénario de référence que retient le CÉC pour les prochaines années montre aussi les limites de la coopération institutionnalisée, notamment en ce qui touche la réduction du déficit fédéral. À ce chapitre, le Conseil se préoccupe cette année beaucoup moins du « patrimoine » futur des Canadiens (c'était le thème central de son exposé de l'an dernier où il recommandait au gouvernement de procéder à d'autres compressions de dépenses) et bien plus du consensus social. Il reconnaît même « qu'il sera difficile de réduire davantage le déficit fédéral. » Est-ce là le prix du partenariat?

Les propositions du CÉC n'en demeurent pas moins pertinentes en ce qui touche par exemple les mécanismes de coordination entre les divers paliers de gouvernements. Ainsi, concernant la politique monétaire, le Conseil recommande que les provinces soient associées — dans le cadre d'une réunion des premiers ministres — à la définition des lignes directrices que le gouvernement fédéral devrait établir pour lutter contre l'inflation et qui serviraient de cadre aux politiques de la Banque centrale. Ce serait un pas dans la bonne direction, à la condition bien sûr que les décisions qui en sortiraient soient

mieux adaptées aux situations particulières des régions. En réalité, cette recommandation cherche à étendre la participation des provinces à l'élaboration de la politique monétaire.

La coordination des orientations budgétaires des gouvernements s'avère tout aussi importante. S'il est pratiquement impossible en effet de fixer des taux d'intérêt variables selon les régions, il est plus facile toutefois — en principe du moins — de différencier les grandes décisions budgétaires. On a reproché à l'Ontario, et avec raison, d'avoir amplifié et accéléré la surchauffe de son économie — et l'inflation qui s'en est suivie — au cours de la reprise des années quatre-vingts, en adoptant des budgets beaucoup trop expansionnistes. Le CÉC suggère que les provinces et les municipalités, qui sont responsables de 63 % des dépenses publiques au Canada, coordonnent leurs politiques avec celles du gouvernement fédéral.

Comment? L'organisme consultatif n'en dit mot, donnant l'étrange impression que son imagination était tombée en panne à un curieux moment. Il n'y a pas de formules magiques de coordination, mais tout de même.

En ce qui a trait au domaine de concertation le plus controversé, soit le déficit fédéral, le CÉC effectue un virage qui illustre bien les contraintes incontournables du partenariat, dans un contexte canadien. Le Conseil écrit: « Même s'il faut poursuivre les coupures budgétaires, toute réduction draconienne des dépenses pourrait conduire à sabrer dans des programmes — comme les transferts aux provinces et aux particuliers — de telle sorte qu'il serait beaucoup plus difficile de parvenir à un consensus au Canada. » Ce qui l'amène à fixer des objectifs de déficit nettement moins ambitieux que l'an dernier.

Le partenariat a fait des progrès sensibles dans plusieurs secteurs d'activités au cours de la décennie et il faut continuer à le supporter à chaque fois qu'il contribue à résoudre efficacement des problèmes. Mais ce n'est pas une panacée.

Dans une organisation aussi fragmentée que celle qui existe au Canada et dont les composantes sont toutes bénéficiaires des dépenses fédérales, qui donc est disposé à sacrifier une partie des revenus qu'il en retire? Par des temps de crise, le modèle canadien de partenariat — qui reste à expérimenter comme dit le CÉC — s'avère de bien peu d'utilité.

ALBERT JUNEAU

LETTRES AU DEVOIR

Une démarche contraire à la logique historique

ON PEUT facilement être d'accord avec l'analyse de M. Saucier (« Pour un nouveau contrat Québec-Canada », LE DEVOIR du 26 septembre 1990) qui préconise une plus grande intégration de l'espace économique canadien, condition qu'il juge indispensable pour assurer la sécurité et la prospérité économique du Québec.

M. Saucier semble convaincu qu'une plus grande intégration économique du Québec au marché canadien n'est nullement incompatible avec les vœux autonomistes du Québec et des provinces. Permettez-moi d'en douter.

Cette stratégie exigera une bonne dose d'harmonisation des politiques du Québec avec celles de ses partenaires provinciaux. Cela pourrait même exiger, à l'instar de la CEE, que le Québec délègue certains des pouvoirs rattachés dans le cadre du réaménagement souhaité des compétences fédérales et provinciales.

Or, historiquement, non seulement le Québec s'est-il toujours farouchement opposé à toute intrusion dans son champ de compétences, mais il cherche à rapatrier de nouveaux pouvoirs lorsque l'occasion s'en présente. Une fois acquis, souvent au prix de longues et difficiles négociations, il serait surprenant, et contraire à la logique de sa démarche historique vers une plus grande autonomie, que le Québec consente à diluer ou redéléguer ses nouveaux pouvoirs au nom d'un réaménagement plus rationnel de l'espace économique canadien.

Force nous est aussi de constater que l'impressionnant système de mesures protectionnistes érigé par les provinces s'est développé concurrentiellement avec l'accroissement des pouvoirs et la montée des vœux autonomistes des provinces. Rien dans l'expérience du fédéralisme canadien ne nous permet de croire que le Québec et les provinces s'engageront dans la voie de la recentralisation advenant un réaménagement des compétences fédérales qui les favorise.

De plus, dans la mesure où le réalisme constitutionnel souhaité affaiblira la capacité du gouvernement central d'agir, il faut craindre que la stratégie d'intégration économique préconisée par M. Saucier, aussi louable soit-elle, ne sera pas moins mais plus difficile à réaliser.

JACQUES DROUIN
Gatineau, 28 septembre 1990

Pas vraiment québécois

NOUS ACCUSONS réception de votre lettre du 13 septembre 1990 adressée aux éditeurs et nous ne voulons pas répondre à votre appel de soutien parce que nous ne pouvons sentir Robert Lévesque, parce que nous regrettons la disparition de Yves Dubé et surtout parce que LE DEVOIR n'est vraiment pas un journal québécois et qu'il manque toujours d'imagination créatrice (Michel Tremblay ad nauseam).

Nous savons que LE DEVOIR voudrait

être Le Monde, mais il devrait passer, pour commencer, par être LE DEVOIR du milieu et ce n'est pas avec la chronique de Marie Cardinal sur les éditeurs parisiens que nous allons promouvoir la littérature d'ici.

Nous savons déjà que votre lettre sera considérée comme une lettre rebelle à jeter à la corbeille, mais nous vous l'expédions quand même avec la permission de la reproduire in extenso.

Marc-Aimé Guérin
Montréal, 25 septembre 1990

Le droit de l'artiste à la confidentialité

J'AI EU l'occasion, il y a quelques jours, de voir le bulletin de sondage sur la question de la souveraineté que l'Union des artistes a fait parvenir à ses membres.

La question posée est celle-ci: Êtes-vous pour ou contre la souveraineté du Québec?

(Passons sur la pertinence d'une question d'un tel simplisme au moment même où le débat sur notre avenir devrait être le plus large, le plus rigoureux et le plus nuancé possible.)

Les instructions qui l'accompagnent sont les suivantes: « N'inscrire dans la case, correspondant à votre choix, rien d'autre que [...], ne pas signer » — dans l'intérêt évident de protéger l'anonymat des membres et leur droit à la liberté d'opinion politique. Or, le numéro de membre apparaît sur l'enveloppe réponse. N'y a-t-il pas là une contradiction flagrante?

Il ne reste qu'à espérer que les artistes se montreront solidaires dans l'affirmation de leur droit à la liberté d'opinion, essentiel à tout artiste, en refusant massivement de répondre à cette question.

Yves Saint-Pierre
Montréal, 24 septembre 1990

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur
Albert Juneau
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette
Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Un salut qui manque d'imagination

QUELLE ne fût pas ma surprise lorsque j'ai pris connaissance du slogan qui marquera le 350^e anniversaire de la ville de Montréal: Salut Montréal. On ne peut demander mieux en fait d'originalité!

Bien entendu, un slogan n'équivaut peut-être pas pour certains à des avions et à des feux d'artifices dans les cieux de Montréal. Cependant, un slogan intelligent et original aurait nettement favorisé l'identification des citoyens à leur ville et aurait entraîné inévitablement un sentiment de solidarité entre eux. N'est-ce pas d'ailleurs un des objectifs de ces festivités de générer la participation populaire?

À cet effet, je me demande même pourquoi la corporation n'aurait pas tout simplement fait appel à l'esprit imaginaire des Montréalais par le biais notamment d'un concours plutôt que d'imposer ce slogan qui ne sait malheureusement pas rendre hommage à une ville comme Montréal.

À bon entendeur, salut... Montréal!
Geneviève Meloche
Montréal, 1er octobre 1990.

Discrimination à l'endroit du secteur public

C'EST avec indignation que nous avons pris connaissance de la volonté de désengagement du gouvernement en ce qui a trait à la formation professionnelle dans les secteurs public et parapublic. Cette discrimination à l'endroit des travailleurs de ces secteurs est d'autant plus inacceptable que, plus que jamais, ces personnes voient leur emploi menacé par la sous-traitance et la privatisation.

Selon les nouvelles orientations, seront exclus des programmes de formation, les municipalités ainsi que les services de santé et services sociaux. Si on s'attarde aux impacts à moyen et à long terme d'une telle décision, c'est l'avenir de certaines catégories d'emploi qui est en jeu.

Une telle politique dénote un mépris inqualifiable des employés des secteurs public et parapublic. Elle équivaut ni plus ni moins à une condamnation de ces personnes dans des sphères d'activités appelées à se restreindre de plus en plus rapidement et risque d'entraîner la déqualification d'une partie importante de la main-d'œuvre québécoise. Cette sous-utilisation du potentiel, de l'expertise et du savoir-faire de cette main-d'œuvre, en termes des gestions des finances publiques, ne constitue pas non plus un choix des plus judicieux.

Il est impérieux que le gouvernement revienne sur cette décision inique et que le plein accès à la formation professionnelle devienne réalité pour tous les salariés, quel que soit leur employeur. Le gouvernement ne peut se permettre de discriminer ainsi des milliers de personnes pour la seule raison qu'il s'agit de ses employés.

Claude Gingras
président de la Centrales des syndicats
démocratiques Montréal, 2 octobre 1990

À PROPOS...

... de droits autochtones

UNE PARTIE du problème a sa source dans la déplorable sous-représentation des autochtones dans le système judiciaire canadien. Il y avait, en 1973, dans la mesure où nos renseignements sont exacts, seulement quatre diplômés en droit d'origine autochtone, et deux étaient juges d'une cour provinciale. Depuis, ce nombre a augmenté de façon considérable grâce à un programme innovateur et unique mis sur pied en 1973 par le Collège de droit de l'Université de la Saskatchewan et destiné à aider les étudiants d'origine autochtone à s'inscrire dans les écoles de droit au Canada. [...] Actuellement, il y a 114 Indiens et Métis diplômés en droit, un avocat inuit et 40 étudiants en droit autochtones au Canada. Cela représente quand même un pourcentage très faible chez une profession qui compte 45 000 membres. La population autochtone du Canada étant de quelque 1 million, il faudrait 1400 avocats et 380 étudiants en droit pour assurer une juste représentation.

De plus, il n'y a encore que quatre juges d'origine indienne au sein des diffé-

rentes cours. Même les juges de paix autochtones sont extrêmement rares sauf au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où les gouvernements territoriaux font depuis plusieurs années de sérieux efforts pour recruter des Indiens, des Métis et des Inuit pour occuper cette fonction.

Face à cette composition de l'appareil judiciaire, il n'est pas étonnant que plusieurs autochtones s'y sentent étrangers. Toutefois, une représentation équitable n'apportera pas une solution complète. Même si on y arrivait, le régime juridique dans sa forme actuelle continuera à administrer et à appliquer des valeurs et des règles juridiques qui, souvent, ne cadrent pas avec le droit et la culture traditionnels des autochtones.

Pareille situation remet sérieusement en question le maintien du statu quo.

SOURCE: Les Droits des autochtones au Canada: du défi à l'action, Association du Barreau canadien, rapport d'un comité, Ottawa, 1988.